

**FR**

**FR**

**FR**



COMMISSION DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES

Bruxelles, le 5.3.2007  
COM(2007) XXX

# STRATÉGIE THÉMATIQUE POUR L'ENVIRONNEMENT ET LA GESTION DES RESSOURCES NATURELLES, DONT L'ÉNERGIE (ENRTP)

## TABLE DES MATIERES:

### *LIST OF ACRONYMS*

<b>0.</b>	<b><i>SYNTHESE</i></b> .....	<b>4</b>
<b>1.</b>	<b><i>INTRODUCTION</i></b> .....	<b>5</b>
<b>2.</b>	<b><i>ANALYSE DE LA SITUATION INTERNATIONALE ET DU CADRE POLITIQUE DE LA CE, DES BESOINS AINSI QUE DES ACTIVITES D'AUTRES BAILLEURS DE FONDS</i></b> .....	<b>7</b>
<b>3.</b>	<b><i>OPERATIONS FINANCEES PAR LE PASSE ET ENSEIGNEMENTS TIRES</i></b> .13	
<b>4.</b>	<b><i>LA STRATEGIE DE REPONSE 2007-2010</i></b> .....	<b>16</b>
<b>5.</b>	<b><i>LE PROGRAMME INDICATIF PLURIANNUEL 2007-2010</i></b> .....	<b>18</b>
	<b><i>I. ŒUVRER EN AMONT SUR L'OMD7 – PROMOUVOIR UN ENVIRONNEMENT DURABLE</i></b> .....	<b>20</b>
	<b><i>II. PROMOUVOIR LA MISE EN OEUVRE D'INITIATIVES DE L'UE ET DES ENGAGEMENTS SOUSCRITS AU NIVEAU INTERNATIONAL</i></b> .....	<b>20</b>
	<b><i>III. AMELIORER L'EXPERTISE RELATIVE A L'INTEGRATION ET A LA COHERENCE</i></b> .....	<b>24</b>
	<b><i>IV. RENFORCER LA GOUVERNANCE EN MATIERE D'ENVIRONNEMENT ET LE ROLE MOTEUR JOUE PAR L'UE</i></b> .....	<b>24</b>
	<b><i>V. SOUTENIR LES OPTIONS EN MATIERE D'ENERGIE DURABLE CHOISIES DANS LES PAYS ET REGIONS PARTENAIRES</i></b> .....	<b>25</b>
	<b><i>ANNEX 1: COMMON POSITION ON ARTICLE 13 OF THE DC I</i></b> .....	
	<b><i>ANNEX 2: IMPORTANT COMMITMENTS BY THE EU AND THE INTERNATIONAL COMMUNITY</i></b> ...	<b>31</b>
	<b><i>ANNEX 3: COOPERATION WITH OTHER DONORS AND ORGANISATIONS</i></b> .....	<b>34</b>
	<b><i>ANNEX 4: IMPLEMENTATION MATRIX</i></b> .....	<b>34</b>

BAD	Banque asiatique pour le développement
AFLEG	African Forest Law Enforcement and Governance [Application des lois forestières et gouvernance en Afrique]
ACP-UE	Afrique – Caraïbe – Pacifique – Union européenne
CITES	Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d’extinction
COOPENER	Coopération concernant l’énergie dans les pays en développement
CSP	Document de stratégie de pays
CAD	Comité d’assistance au développement (OCDE)
ICD	Instrument de coopération au développement
DFID	Department for International Development (Royaume-Uni) [ministère du développement international]
DGIS	Direction générale de la coopération internationale (Pays-Bas et Belgique)
DPS	Déclaration sur la politique de développement
6e PAE	Sixième programme d’action environnementale
CE	Communauté européenne
FED	Fond européen de développement
ITIE	Initiative pour la transparence des industries extractives
IEVP	Instrument européen de voisinage et de partenariat
EUEI	Initiative «Énergie» de l’Union européenne
EUWI	Initiative «Eau» de l’Union européenne
UE	Union européenne
FAO	Organisation des Nations unies pour l’alimentation et l’agriculture
FLEGT	Forest Law Enforcement, Governance and Trade Application des réglementations forestières, gouvernance et échanges commerciaux]
G8	Groupe des huit (économies industrielles les plus importantes)
GEF	Fonds mondial pour la protection de l’environnement
GTZ	Coopération technique allemande
6e PCRDT	Sixième programme-cadre pour la recherche et le développement technologique (2002-2006)
7e PCRDT	Septième programme-cadre pour la recherche et le développement technologique (2007-2013)
AIE	Agence internationale de l’énergie
IEE	Energie intelligente - Europe
IFI	Institution financière internationale
IIED	Institut international pour l’environnement et le développement
FISC	Forum intergouvernemental sur la sécurité chimique
IIDD	Institut international du développement durable
UICN	Union mondiale pour la nature
IPA	Instrument de pré-adhésion
GGE	Groupe d’experts intergouvernemental sur l’évolution du climat
JPoI	Plan de mise en oeuvre du Sommet mondial pour le développement durable
JREC	Coalition de Johannesburg pour les énergies renouvelables
AME	Accord multilatéral pour l’environnement
OMD	Objectif du Millénaire pour le développement
DSRP	Document de stratégie pour la réduction de la pauvreté
ONG	Organisation non gouvernementale
REACH	Registration, Evaluation and Authorisation of Chemicals [Enregistrement, évaluation, autorisation et restrictions relatifs aux des substances chimiques]
SAICM	Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques
SIDA	Assistance suédoise au développement international
CNUDB	Convention des Nations unies sur la diversité biologique
CNULD	Convention des Nations unies sur la lutte contre la désertification
CNUDD	Commission des Nations unies sur le développement durable
CCNUCC	Convention-cadre des Nations unies sur le changement climatique
PNUD	Programme des Nations unies pour le développement
PNUE	Programme des Nations unies pour l’environnement
FNUF	Forum des Nations unies sur les forêts
INUFR	Institut des Nations unies pour la formation et la recherche
IRM	Institut des ressources mondiales
WWF	Fond mondial pour la nature
SMDD	Sommet mondial pour le développement durable

## 0. SYNTHÈSE

La présente stratégie se fonde sur la communication de la Commission du 25 janvier 2006 intitulée «Action extérieure: Programme thématique pour l'environnement et la gestion durable des ressources naturelles, dont l'énergie» (ENRTP)<sup>1</sup>, qui a été accueillie favorablement tant par le Parlement européen que par le Conseil. L'acte de base de l'ENRTP est l'instrument de coopération au développement<sup>2</sup> (ICD), qui a été adopté par position commune le 12 décembre 2006. Elle prévoit un montant indicatif de € 804 millions pour ENRTP pour la période 2007-2013<sup>3</sup>. Le montant indicatif pour la période 2007-2010 est de € 469.7 millions. Cela comprend € 85.5 millions pour deux nouvelles initiatives relatives au changement climatique et à l'énergie renouvelable, avec les implications pluriannuelles, annoncées par la Commission dans sa stratégie politique annuelle pour 2008, à savoir une augmentation de 50 millions d'euros pour l'Alliance Mondiale pour la Politique climatique (Global Climate Policy Alliance), et une augmentation de 35.5 millions d'euros pour le Fonds mondial pour la promotion de l'efficacité énergétique et des énergies renouvelables (GEEREF).

L'Article 13<sup>4</sup> de l'instrument précise que ce programme thématique a pour objectif «d'intégrer les exigences en matière de protection de l'environnement dans la politique de développement et les autres politiques extérieures de la Communauté ainsi que de contribuer à promouvoir les politiques environnementale et énergétique de la Communauté à l'étranger dans l'intérêt mutuel de la Communauté et des pays et régions partenaires.»

Cette stratégie quadriennale tente de relever les défis suivants, dont l'effet sur la vie des pauvres se fait sentir profondément: dégradation rapide des écosystèmes essentiels, changements climatiques, mauvaise gouvernance environnementale mondiale et accès inadéquat à l'énergie ainsi que sécurité insuffisante de l'approvisionnement. La stratégie repose sur les priorités suivantes:

- aider les pays en développement à accomplir de plus grands progrès concernant l'intégration de la durabilité environnementale (l'OMD7, souvent négligé) dans leurs processus décisionnels pour ainsi étayer la réalisation de tous les Objectifs du Millénaire pour le Développement en renforçant les capacités, en favorisant la participation de la société civile et en élaborant des approches innovantes;
- promouvoir la mise en oeuvre d'initiatives communautaires et d'engagements qu'elle a pris (y compris en vertu d'accords multilatéraux pour l'environnement) concernant l'environnement et la gestion durable des ressources naturelles, y compris l'efficacité de la ressource, l'énergie au niveau international et régional et au-delà des frontières nationales;
- améliorer l'intégration de l'environnement et promouvoir la cohérence des politiques de l'UE qui ont une incidence sur les pays tiers par un travail méthodologique et une amélioration de l'expertise;
- promouvoir les politiques environnementales de l'UE à l'étranger en renforçant la gouvernance environnementale internationale, les négociations et le contrôle, en facilitant le fonctionnement des accords multilatéraux pour l'environnement et d'autres processus, et en soutenant

---

<sup>1</sup> COM(2006)20 final du 25.1.2006

<sup>2</sup> Conformément à l'article 38 de DCI, un montant indicatif de € 465 millions a été prévu pour tous les programmes thématiques pour financer les activités qui profitent aux pays ENPI

<sup>3</sup> Ceci inclus un montant réservé (ringfenced) de 63 Mln € pour les pays européens d'instrument de voisinage et de partenariat.

<sup>4</sup> Voir l'annexe 1

l'élaboration de politiques internationales cohérentes vis-à-vis des trois piliers du développement durable; et

- promouvoir les politiques énergétiques de l'UE à l'étranger, en particulier les options relatives aux énergies renouvelables, dans les pays et régions partenaires par un soutien à l'élaboration des politiques et par des mécanismes de financement novateurs.

Une des caractéristiques importante du programme est la flexibilité dans le choix des partenaires de mise en oeuvre, qui donne la possibilité d'établir des partenariats avec, entre autres, des associations locales, des organisations de recherche, la société civile, les secteurs privés et financiers et des organisations et organismes internationaux. En tant qu'élément de l'instrument de coopération au développement, la stratégie thématique permet de faire participer des pays de presque toutes les régions du monde à la résolution de problèmes mondiaux. Elle sera mise en oeuvre au moyen de divers mécanismes conformément au règlement (financier) du Conseil<sup>5</sup> et aux possibilités prévues dans l'article 25 de l'ICD, en particulier des appels à propositions, des marchés de gré à gré, une gestion conjointe et des appels d'offres pour des services.

## 1. INTRODUCTION

### *Objectifs politiques de la CE*

La présente stratégie thématique constitue un guide pour la mise en oeuvre du programme thématique pour l'environnement et la gestion durable des ressources naturelles, dont l'énergie (ENRTP), qui a été adopté le 25 janvier 2006. Elle a pour base juridique l'instrument de coopération au développement, adopté le 12 décembre 2006. Elle est fondée sur la reconnaissance du rôle crucial d'un environnement sain et d'une gestion saine des ressources naturelles dans la réduction durable de la pauvreté, ainsi que de la nécessité d'une gouvernance environnementale internationale saine pour le renforcement de la durabilité du développement mondial. Ses objectifs politiques sont d'intégrer les exigences en matière de protection de l'environnement aux politiques de développement de la Communauté et à d'autres politiques extérieures, et de contribuer à promouvoir les politiques environnementales et énergétiques de la Communauté à l'étranger pour le bénéfice partagé de celle-ci et des pays et régions partenaires.

Ces objectifs contribueront à la réalisation de l'objectif global de développement durable de la CE, tel qu'il est exposé dans la stratégie européenne en faveur du développement durable,<sup>6</sup> et tel qu'il est promu par le Consensus européen sur le développement,<sup>7</sup> le sixième programme d'action environnementale,<sup>8</sup> la politique de voisinage européenne et la stratégie de l'Union européenne en matière de politique énergétique, notamment le document sur la politique énergétique extérieure de l'UE<sup>9</sup> approuvé par le Conseil européen et dans les travaux de la dimension internationale de l'espace de recherche européen (ERA) en appui de la stratégie de Lisbonne.

---

<sup>5</sup> (CE, Euratom) N° 1605/2002

<sup>6</sup> [Voir les conclusions du Conseil européen de juin 2006 sur COM\(2005\)658](#)

<sup>7</sup> Déclaration conjointe du 22 novembre 2005 adoptée par le Parlement européen, le Conseil et la Commission

<sup>8</sup> Décision 1600/2002/CE du Parlement européen et du Conseil

<sup>9</sup> Document conjoint Commission européenne, haut-représentant de l'Union européenne pour la politique étrangère et de sécurité commune, «Une politique extérieure pour servir les intérêts énergétiques de l'Europe – faire face aux risques énergétiques extérieurs », Conseil européen, 15-16 juin 2006

Par le biais de l'ENRTP, l'UE disposera de ressources qui lui permettront, d'une part, d'aider les pays en développement et les organisations partenaires à résoudre les problèmes relatifs à l'environnement et à la gestion des ressources naturelles et à respecter les obligations prévues par les AME, et d'autre part, de prendre des initiatives politiques au niveau international dans des domaines comme les changements climatiques, la dégradation des terres et la désertification, la protection de la biodiversité et la gestion saine des produits chimiques et des déchets. L'incapacité à prendre des mesures à l'échelon international dans ce domaine aurait un effet disproportionné sur les pauvres des pays en développement, qui dépendent tout particulièrement de la gestion durable des ressources naturelles, y compris l'eau et l'énergie, pour leurs moyens de subsistance et dont la santé subit de manière disproportionnée les atteintes des pollutions.

La **valeur ajoutée** de l'aide communautaire octroyée au titre de l'ENRTP par rapport à d'autres instruments financiers a été exposée dans la communication de la Commission COM(2006)20. Le programme fournira en particulier:

- la possibilité d'une meilleure intégration de l'environnement et de l'énergie à la planification et aux politiques/stratégies de développement grâce à des activités mieux ciblées et des instruments plus efficaces;
- plus de possibilités de traiter des questions qui trop souvent ne sont pas prioritaires au titre des instruments géographiques, en raison, par exemple, de défaillances du marché ou des contraintes auxquelles sont soumis les gouvernements des pays pauvres qui échangent les bénéfices à long terme de la durabilité contre la satisfaction de besoins immédiats;
- la possibilité de résoudre des problèmes communs à des groupes de pays qui ne font pas partie d'une même région (c'est-à-dire qui ne sont pas couverts facilement par un instrument géographique unique); et
- enfin et surtout, une amélioration de la capacité à prendre en charge la dimension extérieure des politiques en matière d'environnement et d'énergie de l'UE, pour laquelle il n'existe aucun autre instrument.

Le cadre général des **principes** est décrit dans le règlement de l'ICD et dans COM(2006)20.

Le programme sera mis en oeuvre conformément à la réforme de la gestion de l'aide extérieure de 2000<sup>10</sup>, qui prévoit, entre autres, une décentralisation poussée de la gestion des responsabilités vers les délégations lorsque cela se justifie. Conformément à l'approche générale relative aux stratégies adoptée en vertu de l'ICD, le document actuel est à la fois une stratégie thématique et un programme indicatif pluriannuel concernant les quatre premières années des perspectives financières 2007-2013, c'est-à-dire de 2007 à 2010.

---

<sup>10</sup> [http://ec.europa.eu/comm/external\\_relations/reform/document/communication\\_fr.pdf](http://ec.europa.eu/comm/external_relations/reform/document/communication_fr.pdf)

## 2. *ANALYSE DE LA SITUATION INTERNATIONALE ET DU CADRE POLITIQUE DE LA CE, DES BESOINS AINSI QUE DES ACTIVITES D'AUTRES BAILLEURS DE FONDS*

### a) **Le problème**

Les deux tiers des services essentiels assurés par les écosystèmes au niveau planétaire<sup>11</sup> sont actuellement détériorés ou utilisés de manière non durable et empêchent d'atteindre les OMD. Les effets négatifs de ces changements ont un impact sur le monde entier, mais ils augmentent en particulier la vulnérabilité des pauvres, qui sont directement tributaires d'un grand nombre de ressources naturelles et de services fournis par les écosystèmes pour assurer leur subsistance et sont particulièrement vulnérables aux risques environnementaux. Ce sont les pays pauvres qui auront le plus de difficultés à prévoir les effets du changement climatique et à s'y adapter.

Face à ces problèmes, les priorités stratégiques du programme sont de veiller à ce que les ressources naturelles soient utilisées durablement de manière ce que les modes de production et de consommation n'excèdent pas la capacité de la Terre à fournir des ressources ou à absorber les déchets et émissions produits par cette croissance. Ce sera un défi fondamental pour la communauté mondiale et surtout pour les économies émergentes et les pays en développement, en particulier dans le contexte de l'énergie, où la coopération internationale est essentielle vu la pression qui s'exerce actuellement sur les ressources existantes et les menaces qui pèsent sur la sécurité des approvisionnements mondiaux en énergie. Parmi les autres priorités stratégiques figure la nécessité de traiter les questions environnementales dans un contexte international, car les problèmes écologiques ne respectent pas les frontières politiques et sont en outre aggravés par la mondialisation. Enfin, comme dans les pays en développement et émergents, beaucoup de personnes et de groupes vivant dans la pauvreté sont directement tributaires d'un grand nombre de ressources naturelles et de services fournis par les écosystèmes pour assurer leur subsistance, il est très important de prendre en considération les liens entre la pauvreté et l'environnement. Il est possible d'améliorer les moyens de subsistance en garantissant un accès continu et équitable aux ressources naturelles, dont l'énergie durable, et en empêchant la dégradation de l'environnement; il est possible d'améliorer les conditions sanitaires en améliorant la qualité de l'air et de l'eau, en gérant dans de bonnes conditions de sécurité les eaux usées, les substances chimiques et les déchets et en luttant contre la pollution; tandis qu'il est possible de réduire la vulnérabilité en limitant les risques environnementaux, en s'adaptant aux changements climatiques<sup>12</sup>, en garantissant un approvisionnement durable en énergie, en assurant la conservation de la biodiversité dont dépendent les pauvres en période de stress et en résolvant les conflits liés aux ressources. Les effets négatifs des changements climatiques accroîtront la vulnérabilité des pauvres et devront, par conséquent, être pleinement intégrés à tous les aspects de la coopération au développement.

L'annexe 2 du document COM (2006)20 fournit un aperçu plus détaillé des conséquences de la situation internationale actuelle concernant le changement climatique, la biodiversité, la gestion des forêts, la pêche et les ressources marines, la désertification, l'eau, l'accès à l'énergie, les biotechnologies, l'expansion rapide de l'exploitation des ressources naturelles dans les économies

---

<sup>11</sup> Les services des écosystèmes englobent la production d'aliments, les combustibles et l'énergie utile, les fibres et les médicaments, la régulation de l'eau, de l'air et du climat, l'entretien de la fertilité des sols, les cycles de nutriments et la régulation des catastrophes naturelles et des ravageurs. Estimation du

Millennium Ecosystem Assessment <http://www.maweb.org>

<sup>12</sup> Voir aussi: [Stern Report: Review on the Economics of Climate Change](#)

émergentes, les produits chimiques, les pesticides, les déchets dangereux et la pollution atmosphérique.

b) Le **programme politique et le rôle de la CE dans ce domaine thématique** font partie intégrante du Consensus européen récent sur le développement<sup>13</sup> (également appelé Déclaration sur la politique de développement ou DPS) qui engage l'UE à fournir une aide plus importante et meilleure. Il place l'éradication de la pauvreté dans le cadre du développement durable, notamment la poursuite des objectifs du Millénaire pour le développement, et en fait l'objectif principal et primordial de la coopération au développement de l'UE. L'aide en faveur de l'environnement et de la gestion durable des ressources naturelles, et aussi de l'eau et de l'énergie, sont deux des neuf domaines essentiels de la coopération au développement de la Communauté.

Le 6<sup>e</sup> programme d'action communautaire pour l'environnement<sup>14</sup> recense quatre priorités qui présentent un intérêt pour le programme d'action international en matière d'environnement: lutter contre le changement climatique, protéger la nature et la diversité biologique, contribuer à la santé et à la qualité de la vie et encourager l'utilisation durable des ressources naturelles et la gestion des déchets. Des communications récentes ont explicité le 6<sup>e</sup> PAE<sup>15</sup>, proposant des stratégies à long terme sur le changement climatique<sup>16</sup>, la biodiversité<sup>17</sup>, la gestion des ressources<sup>18</sup> et les déchets<sup>19</sup>, tandis que la législation communautaire sur les substances chimiques en est actuellement aux dernières étapes d'un remaniement complet destiné à protéger la santé humaine avec l'adoption de REACH<sup>20</sup>. Le plan d'action sur le changement climatique dans le contexte de la coopération au développement propose un ensemble concret de propositions visant à mieux intégrer le changement climatique à la coopération au développement communautaire.<sup>21</sup>

La communauté internationale a pris des engagements importants concernant la résolution de ces questions, au moyen, par exemple, de mesures pour lutter contre les changements climatiques, les pollutions et la dégradation des terres, pour améliorer l'accès à l'énergie et pour enrayer la diminution de la biodiversité, notamment en préservant ou en rétablissant les écosystèmes marins. Ces engagements ont été consolidés au sommet mondial pour le développement durable (SMDD)<sup>22</sup> et au sommet de 2005 de l'ONU<sup>23</sup>. D'autres engagements sont pris lors des diverses conférences des parties aux accords multilatéraux sur l'environnement et dans le cadre d'autres processus internationaux appropriés.

---

<sup>13</sup> Adoptée par le Conseil, le Parlement européen et la Commission le 22 novembre 2005

<sup>14</sup> JO L 242 du 10.9.2002

<sup>15</sup> Décision 1600/2002/CE, JO L242/1 du 10.09.2002

<sup>16</sup> Vaincre le changement climatique planétaire - COM(2005)35 final du 9.2.2005

<sup>17</sup> Enrayer la diminution de la biodiversité à l'horizon 2010 et au-delà – Préserver les services écosystémiques pour le bien-être humain - COM(2006)216 final du 22.5.2006

<sup>18</sup> Stratégie thématique sur l'utilisation durable des ressources naturelles - COM(2005)670 final du 21.12.2005

<sup>19</sup> Mise en oeuvre de l'utilisation durable des ressources: Une stratégie thématique pour la prévention et le recyclage des déchets - COM(2005)666 final du 21.12.2005

<sup>20</sup> Position commune exposée dans 2003/0256 (COD) du 12.6.2006

<sup>21</sup> Les changements climatiques dans le contexte de la coopération au développement, COM (2003) 85 du 11 mars 2003 et les conclusions Conseil du 22 novembre 2004.

<sup>22</sup> Johannesburg, septembre 2002

<sup>23</sup> New York, Sommet sur le développement durable de septembre 2005

L'Union européenne a ouvert la voie au niveau international en insistant pour que les politiques en matière de commerce, de relations extérieures, de développement et d'environnement se soutiennent mutuellement à l'échelle mondiale et en renforçant la gouvernance environnementale mondiale par la conclusion d'un accord sur les AME et la mise en place de processus internationaux moins formels.

La politique énergétique de l'Union européenne vise trois grands objectifs dans le contexte de la réalisation du développement durable. Ceux-ci sont l'augmentation de la compétitivité de l'énergie sur les marchés énergétiques pour le bénéfice des consommateurs, la garantie de la sécurité des approvisionnements énergétiques et la réduction de l'impact environnemental des systèmes énergétiques à des niveaux acceptables. La réalisation de ces objectifs demande un accroissement du dialogue et de la coopération avec les pays et régions partenaires de l'UE, et en particulier avec les principaux producteurs d'énergie ainsi qu'avec les partenaires consommateurs et de transit, afin d'améliorer la transparence et la gouvernance dans le secteur de l'énergie. Cela suppose la création de conditions juridiques ouvertes, transparentes, non discriminantes et stables pour les investissements et le commerce de l'énergie. Cela demande également l'amélioration des capacités de production et d'exportation dans les pays producteurs et la modernisation des infrastructures de transport de l'énergie, ainsi que des mesures pour encourager l'efficacité énergétique et la diversification des sources d'énergie, en particulier par les énergies renouvelables et d'autres sources à faible intensité de carbone. Le tableau de l'annexe 2 donne une vue d'ensemble des engagements internationaux de la CE.

Le programme-cadre communautaire de recherche est caractérisé par l'importance toujours croissante qu'il accorde à la coopération scientifique et technologique et par l'accent qu'il met sur les questions environnementales mondiales liées à la mise en oeuvre des AME et au respect de l'engagement de l'UE en faveur des objectifs du Millénaire pour le développement. Depuis le 4<sup>e</sup> programme-cadre de recherche (1994-1998), la coopération scientifique internationale sur les dimensions environnementales, les écosystèmes terrestres et aquatiques et les défis d'ordre politique connexes, la CE a mobilisé des centaines d'équipes de recherche hautement compétentes en Europe et dans les pays partenaires du monde entier pour surmonter les obstacles environnementaux au développement durable. À titre d'exemple, la revue récente de la coopération internationale en matière de recherche sur l'eau<sup>24</sup> a fait apparaître des réussites considérables mais aussi des difficultés concernant l'impact accru de cette contribution à l'initiative « Eau » de l'UE. Cet engagement à étayer les politiques et les pratiques par des connaissances scientifiques validées inspire également des travaux planifiés dans le contexte du 7<sup>e</sup> programme-cadre de recherche (2007-2013). Une masse critique de projets est déjà en cours de mise en oeuvre concernant toutes les questions de base couvertes par la présente stratégie, réunissant des groupements internationaux qui devraient constituer une base importante pour le renforcement des capacités essentielles et pour une collaboration durable au niveau local.

c) **Couverture géographique.** De par leur nature, de nombreux problèmes environnementaux sont mondiaux, régionaux ou transfrontaliers, tandis que dans d'autres cas, des problèmes semblables surviennent dans différentes parties du globe. Pour ces raisons, les activités passées ont eu une portée mondiale et l'ENRTP doit être d'une ampleur semblable. Bien que des problèmes environnementaux surviennent à tous les niveaux, l'ENRTP sera surtout axée sur les niveaux mondial, régional et transfrontalier. Les approches employées doivent varier selon le niveau de développement des pays. Presque tous les pays en développement affrontent des problèmes de

---

<sup>24</sup> Gyawali, D., J.A. Allan *et al.*, 2006. EU-INCO water research from FP4 to FP6 (1994-2006). A critical review. Luxembourg, Office des publications officielles des Communautés européennes, 86 p.

pauvreté et de dégradation environnementale. Cependant, les économies émergentes, y compris la Chine, l'Inde, le Brésil, l'Ukraine etc. souffrent elles aussi de problèmes environnementaux, qui sont semblables à ceux des pays industrialisés, et elles ont besoin d'une attention particulière dans certains domaines, notamment la protection des écosystèmes, y compris la biodiversité et les ressources aquatiques, la pollution, le changement climatique et l'efficacité énergétique. En encourageant les pays qui disposent de faibles ressources à adopter les politiques environnementales et énergétiques de l'UE dans le contexte de sa politique de développement, il convient de tenir compte des circonstances économiques particulières à chacun d'entre eux.

#### **d) Collaboration avec d'autres organisations et agences**

La Commission joue un rôle prépondérant au sein de l'UE, qui est à son tour, au niveau international, le plus vigoureux défenseur du développement durable et des processus décisionnels qui, en plus des perspectives économiques, tiennent également pleinement compte des aspects environnementaux et sociaux. Les initiatives de l'UE continuent à jouer un rôle fondamental dans les progrès accomplis au sein de la commission des Nations unies sur le développement durable. Le PNUE se concentre sur le pilier environnemental du développement durable et joue un rôle primordial dans les domaines de l'alerte précoce, de l'évaluation, du monitoring, du plaidoyer, et dans les processus décisionnels internationaux et les négociations. Un protocole d'accord entre le PNUE et la Commission couvre la coopération et la coordination concernant l'action politique, le contrôle et l'évaluation, la recherche, les catastrophes environnementales et les questions de sécurité.

Actuellement, le PNUE ne constitue pas une source de financement importante pour les pays en développement. Cependant, les liens entre le PNUE et le PNUD et leur rôle respectif dans la promotion d'un développement durable sur le plan environnemental font actuellement l'objet d'un examen dans le contexte de la réforme de l'ONU. Le résultat de ces délibérations exercera une influence sur les relations de la Commission avec le PNUE et le PNUD.

Les accords multilatéraux pour l'environnement sont des institutions autonomes dotées de secrétariats responsables devant les parties, y compris la CE et ses États membres. Cette dernière adhère actuellement à plus de 50 AME. Pour l'ENRTP, les plus importants sont la Convention climat et le Protocole de Kyoto; la Convention sur la biodiversité et le Protocole de Carthagène sur les organismes génétiquement modifiés, et la Convention sur la désertification (les Conventions de Rio); les accords sur les déchets et les substances chimiques (les Conventions de Bâle, Rotterdam et Stockholm et le Protocole de Montréal); la Convention d'Aarhus sur l'accès à l'information et la participation du public; et la Convention de Barcelone sur la protection de la Méditerranée. Les dispositions de la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES) sont promulguées dans l'UE au moyen de la législation communautaire. La Commission participe également à plusieurs processus internationaux comme le Forum des Nations unies sur les forêts, l'Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques et le Processus consultatif informel des Nations unies sur les océans et le droit de la mer.

Comme les AME et d'autres processus sont arrivés à maturité, les secrétariats et dans certains cas les organes subsidiaires des AME ont cherché à aller au-delà de leurs fonctions de base et à fournir un soutien technique aux parties des pays en développement, en particulier concernant les questions souvent négligées par les bailleurs de fonds. La Commission a fourni des fonds limités pour ce travail tout en étant très consciente de la nécessité de transformer les secrétariats en organisations

humanitaires. L'UE a lancé un débat à l'échelon international sur la manière d'augmenter la coordination et la collaboration entre les secrétariats des AME, le PNUE et les organisations de bailleurs de fonds et de fournir ainsi un soutien plus efficace et plus accessible.

Comme elle n'est pas un État, la CE ne peut pas contribuer au Fonds mondial pour la protection de l'environnement (GEF), bien qu'elle soit partie aux AME pour le compte desquels ce fonds joue le rôle de mécanisme financier. La Commission a cependant cofinancé des projets du GEF et ces dernières années, le dialogue concernant une politique envers le GEF s'est développé dans l'UE, en particulier dans le contexte des AME.

Au sein des milieux du développement, la CE joue un rôle actif dans le Partenariat pauvreté-environnement (PEP) et mène une coopération avec plusieurs États membres (par exemple le DFID, SIDA, la DGIS), des organisations internationales (par exemple le PNUE et le PNUD) ainsi que des ONG (par exemple le WWF) dans le domaine de la pauvreté et de l'environnement. La CE participe aussi au groupe Environet de l'OCDE/CAD, qui s'occupe d'un large éventail de domaines présentant une pertinence pour l'ENRTP, par exemple la prise en compte des questions relatives à l'environnement et l'intégration des objectifs des AME à la politique de développement. Une collaboration active s'est également déroulée avec plusieurs États membres sur divers aspects de ce domaine comme le changement climatique, la biodiversité et la diversification. Ces liens sont décrits dans l'annexe 3. D'autres organisations, comme la Banque mondiale, fournissent un leadership intellectuel dans de nombreux domaines (par exemple les évaluations environnementales). Le renforcement des capacités dans le domaine des substances chimiques et de la gestion des déchets a été soutenu au moyen d'activités menées par le Forum intergouvernemental sur la sécurité chimique, UNITAR et le secrétariat de la Convention de Bâle. La CE coopère également depuis longtemps à la promotion d'approches novatrices avec d'autres organisations, comme le WWF, l'UICN, l'IIED, ainsi qu'avec plusieurs petites organisations. Une augmentation de la coopération est envisagée en se basant sur ces relations et sur les qualités respectives de ces organisations.

L'UE a établi l'initiative «Eau» de l'UE (EUWI)<sup>25</sup> et collabore, par exemple, avec le Conseil des ministres africains chargés de l'Eau, ONU-Eau (le mécanisme qui veille à la coordination des actions entreprises par le système des Nations unies) et des réseaux internationaux comme le Partenariat mondial de l'eau, le Conseil collaboratif pour l'approvisionnement en eau et l'assainissement et le Programme pour l'eau et l'assainissement. Des actions spécifiques de RDT visant à soutenir la mise en œuvre de l'EUWI ont été financées au titre de la priorité thématique «Environnement» et les mesures spécifiques dans le support de la collaboration internationale du 6<sup>e</sup> programme-cadre de RDT. Il est envisagé de soutenir des activités semblables au titre du 7<sup>e</sup> programme-cadre de RDT (2007-2013). De même, l'UE a établi l'initiative «Énergie» de l'UE, qui coopère avec un large éventail d'organisations comme le Forum des ministres de l'énergie d'Afrique, l'ONU, le Réseau mondial sur l'énergie pour le développement durable et le Partenariat du village mondial pour l'énergie. L'UE a également établi la Coalition de Johannesburg pour les énergies renouvelables (JREC) au sein de laquelle déjà plus de 80 gouvernements coopèrent à augmenter de manière substantielle la part mondiale des énergies renouvelables.

La gestion de l'environnement et des ressources naturelles joue en outre un rôle important dans le contexte du Partenariat UE-UA (Union africaine), notamment par le biais d'un dialogue avec

---

<sup>25</sup> Elle comprend les quatre volets géographiques et les trois volets transversaux suivants: Europe de l'Est, Caucase et Asie centrale, Méditerranée, Amérique latine et Afrique; recherche, financement et contrôle.

l'AMCEN et d'un soutien pour le NEPAD. Il en va de même pour d'autres régions comme le montre l'annexe 3.

L'environnement suscite des inquiétudes croissantes au sein de l'ASEM (Réunion Asie-Europe) – qui se traduisent par exemple par des travaux de recherche conjoints – et figurait en bonne place dans l'ordre du jour du récent sixième sommet de cette instance. Un dialogue sectoriel a également été lancé au niveau ministériel. Outre le cadre multilatéral décrit ci-dessus, la Commission mène un dialogue régulier sur l'environnement avec des économies émergentes de premier plan comme la Chine, l'Inde et le Brésil, qui aura un effet profond sur l'environnement mondial dans les années à venir et repose également sur un effort de collaboration mené depuis longtemps. Des relations et un dialogue structurés concernant l'environnement sont également entretenus avec la Russie et certains pays industrialisés, et de plus en plus avec les pays partenaires de la Politique européenne de voisinage dans lesquels des plans d'action ont été établis et des travaux de recherche menés en collaboration ouvrent la voie à une compréhension et une action communes meilleures. Une coopération spécifique a aussi été mise en oeuvre avec le Brésil, la Russie, l'Inde, la Chine, l'Ukraine et l'Afrique du Sud sur le changement climatique. Tous ces contacts illustrent bien le vif désir des partenaires de mener avec la CE un dialogue et une coopération ciblés sur des problèmes environnementaux importants et de se familiariser avec la législation et l'expérience relatives à l'environnement de la CE. Cela n'est guère surprenant étant donné que les normes environnementales de la CE contribuent au cadre établi pour les échanges commerciaux. De plus, la législation communautaire, qui doit tenir compte de l'éventail étendu d'environnements et de niveaux de développement existant au sein de l'UE, peut offrir des exemples précieux aux autres et tirer un enseignement des expériences menées dans d'autres parties du monde.

Dans le domaine de l'énergie, des mécanismes de coopération bilatérale importants et efficaces, couvrant également l'aspect du développement durable, ont été établis ou sont en train de l'être avec des pays producteurs, consommateurs et de transit clés, y compris la Russie, l'Ukraine, l'Algérie, l'Azerbaïdjan, le Kazakhstan, les États-Unis, la Chine et l'Inde. La CE met en oeuvre des activités de coopération régulières avec un grand nombre d'organisations, dont l'OPEP, la CNUDD<sup>26</sup>, le G8<sup>27</sup>, l'AIE (y compris ses dispositions de mise en oeuvre). Elle joue un rôle clé dans le traité instituant la Communauté de l'énergie pour le sud-est de l'Europe. L'UE est également active dans le secteur énergétique dans le cadre du processus de Barcelone par l'intermédiaire du partenariat euro-méditerranéen de l'énergie conçu pour créer un marché énergétique euro-méditerranéen pleinement intégré et interconnecté. Dans la région de la mer Caspienne et de la mer Noire, la coopération énergétique est mise en oeuvre au moyen de l'initiative de «Bakou»<sup>28</sup>. Des mécanismes prévoyant une coopération avec d'autres partenaires importants et globaux des secteurs de la production et de la consommation d'énergie sont en préparation, par exemple avec le Brésil via un dialogue sur l'énergie et avec l'Union africaine via le partenariat UE-Afrique sur les infrastructures. La Banque Mondiale est un partenaire important dans le contexte de son "Cadre d'investissement pour l'énergie propre". Des informations plus détaillées figurent à l'annexe 3.

---

<sup>26</sup> Commission des Nations unies sur le développement durable

<sup>27</sup> Les nations membres du G8 sont le Canada, la France, l'Allemagne, l'Italie, le Japon, la Russie, le Royaume-Uni et les États-Unis

<sup>28</sup> [Dialogue politique](#) sur la coopération énergétique entre l'UE, les États riverains de la mer Noire et de la mer Caspienne et leurs pays voisins.

### 3. OPERATIONS FINANCEES PAR LE PASSE ET ENSEIGNEMENTS TIRES

Le tableau ci-dessous donne un aperçu de la mise en oeuvre financière des différentes lignes budgétaires qui seront remplacées par l'ERNTP. Des renseignements sur le contenu des divers programmes ont été donnés dans COM(2006)20.

**Cadre financier (2000-2006)** des lignes budgétaires concernées (en millions d'euros).

Ligne budgétaire		2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2000-2006
Environnement	21 02 05	11,3	11,3	11,3	11,4	13,5	16,7	16,7	93
Forêts	21 02 05	30,7	30,7	30,7	31,0	36,5	45,0	45,3	249
Life pays tiers International Environnement	07 01 02	0,02	9,3	6,2	7,0	8,2	6,8	6,2	43,6
	07 01 01	6,2	6,4	6,4	6,0	5,7	8,6	9,8	49,1
COOPENER	06 04 02								
	06 01 04 09	-	-	-	2,0	5,0	5,0	5,6	17,6
Total		48,2	57,7	54,6	57,4	68,9	82,1	84,6	456,5

Il convient de noter que les principales activités relatives à l'environnement et aux ressources naturelles ont été financées, ou le sont encore, à partir d'instruments géographiques bilatéraux ou régionaux, y compris notamment ECOFAC<sup>29</sup> en Afrique centrale, le programme Asia Pro-ECO, biodiversité en Chine, forêts en Indonésie et de nombreux autres. De nombreuses collaborations de recherche internationales concernant les questions d'environnement ont été poursuivies à travers les programmes-cadres de recherche successifs. Plusieurs activités de suivi ont également été exécutées au titre d'instruments géographiques concernant des activités menées par le biais de la ligne budgétaire ENV-FOR (par exemple CITES-MIKE<sup>30</sup>).

- *Évaluations et enseignements tirés*

Le rapport spécial de la Cour des comptes<sup>31</sup>, publié en 2006, concernant les aspects environnementaux de la coopération au développement de la Commission, conclut que la Commission n'a pas encore pris en considération de manière suffisamment approfondie les aspects

<sup>29</sup> Ecosystèmes forestiers d'Afrique centrale

<sup>30</sup> CITES – Monitoring Illegal Killing of Elephants [suivi de l'abattage illicite des éléphants]

<sup>31</sup> Rapport spécial n° 6/2006 de la Cour des comptes européennes

relatifs à l'environnement de sa coopération au développement et qu'il lui reste à établir une stratégie détaillée à cet égard. Selon la Cour des comptes, pour que l'on puisse compter l'environnement parmi les trois piliers du développement durable, il faut que la Commission possède en interne une expertise suffisante dans ce domaine et qu'elle ait défini, et qu'elle respecte, des procédures précises d'intégration des questions d'environnement. Le rapport suggère que la Commission doit aussi faire plus d'efforts pour aider les communautés locales à trouver des moyens durables d'exploiter les ressources naturelles. Le rapport considère également que, pour améliorer l'impact et la durabilité, et notamment renforcer les capacités institutionnelles, la Commission doit analyser l'efficacité des différents instruments de l'aide dans le secteur de l'environnement. Au lieu de l'approche actuelle fondée sur des projets à relativement court terme, elle doit songer à recourir plus largement aux programmes de soutien aux politiques sectorielles, aux fonds spéciaux et aux cofinancements avec le Fonds mondial pour la protection de l'environnement, ainsi qu'au financement de projets et programmes étalés sur des périodes plus longues. Ces options à long terme sont jugées d'une importance particulière pour les projets de gestion de l'environnement et des ressources naturelles dont la durabilité pose fréquemment des problèmes. La Commission a répondu dans les détails au rapport des commissaires aux comptes et s'est engagée à réviser et à mettre à jour la stratégie d'intégration de l'environnement de 2001 de manière à la rendre plus complète.

Une évaluation récente des règlements 2493/2000 et 2494/2000 a souligné la nécessité d'amplifier les efforts/activités dans les programmes futurs. Elle a conclu que les enseignements tirés des projets devraient contribuer au dialogue national sur les politiques à suivre et être utilisés comme base pour la programmation de l'aide communautaire nationale et régionale, que l'utilisation de fonds dédiés à des petits projets serait une solution pour améliorer la production locale d'activités environnementales, et a souligné que des efforts renouvelés étaient nécessaires pour améliorer leur prise en compte. L'évaluation a noté la nécessité d'instaurer, avec les gouvernements, un dialogue à long terme sur les politiques à suivre, afin de garantir que l'environnement et les forêts soient pleinement pris en compte dans les PRSP et les CSP.<sup>32</sup> L'évaluation a également mis en évidence la nécessité d'une certaine souplesse de manière à pouvoir financer les priorités qui se font jour et les initiatives stratégiques de l'UE, telles que le Plan d'action de l'UE sur le changement climatique et le développement et le Plan d'action de l'UE relatif à l'application des réglementations forestières, à la gouvernance et aux échanges commerciaux (FLEGT). Ces questions sont abordées dans la stratégie actuelle, qui met aussi l'accent sur la complémentarité de l'ENRTP avec les CSP/RSP. Une revue indépendante (mais pas une évaluation formelle) de l'EUWI est sur le point de commencer et devrait s'achever au début 2007.

Au cours de la période 2000-2006, une expérience étendue a été accumulée concernant la sélection des projets dans le cadre de la ligne budgétaire sur l'environnement et des forêts tropicales. Cette expérience a permis de conclure que le champ des appels de propositions était trop large et insuffisamment spécifique et que ceux-ci suscitaient un volume de propositions non rentable, entraînant une charge administrative excessive et un très faible taux de succès pour les candidats qui soumettaient des projets. En outre, le mécanisme de sélection des projets a tendance à s'exercer au détriment des propositions à caractère plus mondial ou multirégional, ainsi que des propositions axées sur les politiques. Enfin, il convient de noter que dans les instruments géographiques ordinaires, l'adoption d'approches novatrices est plutôt rare. Pour remédier à ce défaut, la stratégie actuelle envisage une programmation plus spécifique, permettant de mieux cibler les appels de propositions, ainsi que la combinaison de diverses approches pour différents domaines. AIDCO a également amélioré son système avec chaque appel de propositions afin d'en augmenter l'efficacité et le taux de succès. Ces aspects seront réexaminés à nouveau durant la période de programmation à

---

<sup>32</sup> Cadres stratégiques de lutte contre la pauvreté et documents de stratégie par pays de la CE.

venir.

L'évaluation externe à mi-parcours du programme (2003-2006) «Énergie intelligente - Europe», y compris COOPENER,<sup>33</sup> a conclu que COOPENER, malgré son soutien financier limité, a eu la capacité exceptionnelle de «réunir des participants autour de la table», notamment en demandant une implication substantielle aux sous-traitants locaux et en favorisant ainsi les différents types de partenariats qui sont nécessaires pour accroître l'efficacité de la coopération au développement relative à l'énergie. Elle a révélé que COOPENER est perçu par les bénéficiaires comme l'un des très rares cadres qui permettent au projet de revêtir un caractère régional et encouragent la formation de partenariats entre les pays cibles. L'étude a également révélé la nécessité urgente d'un programme futur de cette nature car il a une double portée: l'accès à l'énergie et la sécurité des approvisionnements en énergie, d'une part, et le changement climatique, de l'autre. Enfin, elle conclut qu'en intégrant le successeur de COOPENER au programme thématique, on résoudra les problèmes actuels liés au cofinancement et au statut des sous-traitants de pays tiers et que cela constituera une occasion de faire connaître le programme à condition de conserver certains aspects liés principalement à la spécificité, à l'autonomie et à la visibilité au sein de l'ENRTP. Par conséquent, ce dernier remplacera le programme COOPENER actuel, dont il élargira également la portée, tant sur le plan du contenu thématique que de la couverture géographique.

En ce qui concerne la promotion des politiques environnementales de l'Union européenne à l'étranger, généralement, il semble que même quand les objectifs environnementaux sont intégrés aux stratégies nationales visant à réaliser les OMD, ils n'occupent pas une place suffisamment importante pour garantir que des instruments mêmes modestes soient établis pour protéger contre des dégradations environnementales coûteuses. De plus, les avantages de la protection environnementale sont en général à long terme et il est difficile de les réconcilier avec les échéances de planification à court terme dictées par la pauvreté. L'efficacité de l'UE dans la négociation d'objectifs ambitieux en matière d'environnement et de gestion durable des ressources dans les processus internationaux est établie depuis longtemps. Cependant, il y a eu moins de coordination dans les efforts pour promouvoir leur mise en oeuvre dans les pays partenaires. L'expertise des États membres et de la Commission ainsi que des pays eux-mêmes, mobilisée par exemple dans le cadre de la recherche en collaboration, n'a pas toujours été mise en commun de manière efficace et on n'a observé aucune masse critique visible de soutien réel de l'UE. La pleine participation des pays en développement aux efforts internationaux destinés à résoudre les problèmes généralisés ou mondiaux demande une approche plus stratégique. Enfin, compte tenu des immenses besoins en matière de ressources des pays en développement, des mécanismes de financement novateurs sont nécessaires.

Pour résoudre ces questions, le nouveau programme thématique (ENRTP), qui remplacera globalement les lignes budgétaires examinées ci-dessus, ciblera plus précisément le portefeuille actuel de la ligne budgétaire «Environnement et Forêts tropicales» en consacrant des dotations prédéterminées à des problèmes particuliers. Pour la première fois, une attention sera accordée à des questions comme la promotion de la gouvernance environnementale mondiale, et l'action concernant des questions familières comme la biodiversité et les forêts pourra être rattachée aux engagements et initiatives internationaux de l'UE. L'ENRTP permettra la coordination des initiatives «Énergie» et «Eau» de l'UE, stimulant ainsi des interactions avec les programmes géographiques. L'engagement pluriannuel de l'ICD et l'important ensemble de ressources disponibles permettront une planification meilleure et plus stratégique grâce à laquelle les objectifs

---

<sup>33</sup> Évaluation à mi-parcours du programme «Énergie intelligente – Europe» (2003-2006), décembre 2005; COM(2006)357 final. Celle-ci contient des références à l'EUEI.

relatifs au développement ainsi que les objectifs extérieurs concernant l'environnement et l'énergie de la CE pourront être atteints ensemble. De plus, la coordination avec les autres programmes thématiques et avec le 7<sup>e</sup> programme-cadre de recherche, traduiront l'interdépendance des sujets en situation réelle dans la programmation cohérente et dans la mise en œuvre, et permettra d'améliorer encore la cohérence et de promouvoir des approches novatrices.

#### 4. LA STRATEGIE DE REPONSE 2007-2010

a) **Les objectifs principaux** de la stratégie pour les quatre années à venir seront de relever les défis énumérés ci-dessus au moyen d'une combinaison d'instruments différents conçus conformément aux principes décrits dans l'ENRTP pour faire progresser la dimension environnementale du développement et d'autres politiques extérieures et pour contribuer à promouvoir les politiques en matière d'environnement et d'énergie de l'Union européenne en dehors de l'Union. Ses priorités, telles que reflétées dans l'article 13 de l'ICD, sont les suivantes:

- aider les pays en développement à progresser dans la voie de l'intégration de la viabilité de l'environnement (l'OMD7 souvent négligé) au processus décisionnel, en soutenant ainsi la réalisation de tous les objectifs du Millénaire pour le développement par le renforcement des capacités, le soutien de la participation de la société civile et l'élaboration de démarches novatrices;
- promouvoir la mise en œuvre des initiatives communautaires et des engagements pris (y compris ceux relevant des accords multilatéraux pour l'environnement) concernant l'environnement et la gestion durable des ressources naturelles, y compris l'efficacité de la ressource, l'énergie, au niveau international et régional et à travers les frontières nationales;
- améliorer l'intégration de l'environnement et la cohérence dans les politiques communautaires qui touchent les pays tiers par un travail méthodologique et une amélioration de l'expertise;
- promouvoir les politiques environnementales de l'UE en dehors de l'UE en renforçant la gouvernance environnementale internationale, les négociations et le contrôle, en facilitant la mise en œuvre des AME et d'autre processus et en soutenant l'élaboration de politiques internationales cohérentes à travers les trois piliers du développement durable; et
- promouvoir les politiques énergétiques communautaires en dehors de l'UE, en particulier les options relatives à l'énergie renouvelable dans les pays et régions partenaires par le biais d'un soutien à l'élaboration des politiques et au moyen d'un fonds pour l'énergie renouvelable et l'efficacité énergétique.

b) Cette stratégie de réponse concorde avec les priorités politiques de la CE et avec les engagements pris dans le cadre du Consensus européen pour le développement, de la communication sur la cohérence, de la dimension extérieure du 6<sup>e</sup> plan d'action pour l'environnement, de la politique européenne de voisinage, de la dimension internationale de l'Espace de recherche européen (ERE) et des objectifs de la politique énergétique européenne. La stratégie est préparée en même temps que les CSP et les RSP, et la cohérence sera assurée au niveau de la mise en œuvre des projets en tenant compte, chaque fois que possible, des résultats de la collaboration internationale en matière de recherche. Enfin, la stratégie de réponse concorde avec la base juridique de l'ICD sur le plan de la définition du développement. La nécessité d'une définition générale est reconnue explicitement dans l'article 2, paragraphe 4, de l'ICD et reflète le fait que certains des travaux servant à promouvoir les aspects extérieurs des politiques communautaires en matière d'environnement et d'énergie ne remplissent pas nécessairement les critères définissant l'aide au développement officielle même s'ils sont utiles pour les pays en développement. Elle concorde également avec les activités des autres bailleurs de fonds, qui découlent principalement

d'engagements conjoints pris au SMDD et au sommet de l'ONU de 2005, ainsi que par le truchement d'AME et d'autres processus internationaux. Dans le but d'obtenir la plus haute synergie possible et pour assurer le partage nécessaire des contributions entre le budget et le Fonds européen de Développement (FED), la Commission va assurer une coordination étroite entre les deux sources de financement durant la période 2007-2013.

- c) Les contributions aux initiatives mondiales sont envisagées en particulier par rapport aux AME, et aux partenariats mondiaux, comme ceux concernant le changement climatique, l'efficacité de la ressource et l'énergie, avec la Banque mondiale (Gas Flaring, ITIE) et d'autres organisations (par exemple la JREC).
- d) La couverture géographique du programme est déterminée conformément à l'article 1<sup>er</sup>, paragraphe 2, de l'ICD, qui précise que tous les pays, régions et territoires couverts par lui, l'IEVP et le FED sont éligibles pour des programmes thématiques de l'ICD. Au besoin, pour les problèmes d'ampleur mondiale, on invoquera l'article 36 de l'ICD, qui autorise la participation de partenaires de pays tiers habituellement inéligibles, en particulier de pays candidats et pré-candidats.

Conformément à l'article 38, paragraphe 4, de l'ICD et à la déclaration de la Commission à son sujet, une dotation fixe a été réservée dans l'ENRTP aux pays couverts par l'Instrument européen de voisinage et de partenariat. Ce montant sera consacré à un nombre limité de domaines thématiques (changements climatiques, biodiversité, énergie) concernant lesquels, en raison de sa nature complémentaire et de sa valeur ajoutée, l'ENRTP présente des avantages particuliers par rapport aux programmes géographiques. En dehors de la région IEVP, aucune ventilation géographique n'est prévue et en règle générale, l'ENRTP ne comportera aucune priorité géographique spécifique, car cela serait en contradiction avec les principes des programmes thématiques. Cependant, afin d'éviter de concentrer les ressources sur une région particulière, on cherchera à réaliser une répartition équilibrée<sup>34</sup> des fonds, en dehors du montant réservé à l'IEVP, à travers les régions géographiques et les actions mondiales.<sup>35</sup> Conformément à l'article 24 de l'ICD, la coopération est ouverte à un large éventail de partenaires, à l'exception de personnes physiques.

- e) Les activités envisagées englobent un soutien au renforcement des capacités, un soutien au développement d'approches innovantes, des partenariats public-privé, des instruments de politique novateurs respectant les principes du marché, des approches politiques fondées sur des bases scientifiques, des jumelages, des mesures favorisant le dialogue politique, des processus de coordination et de consultation mis en oeuvre au moyen d'ateliers et de conférences, des mesures visant à mobiliser les capitaux du secteur privé [en particulier par le biais du Fonds mondial pour la promotion de l'efficacité énergétique et des énergies renouvelables (GEEREF – voir ci-dessous)], des mesures d'analyse et de sensibilisation, l'évaluation de l'efficacité de partenariat actuel, la fourniture d'un soutien (en sus des contributions régulières) aux secrétariats des AME et d'autres organismes subsidiaires concernés des AME et le soutien de l'élaboration d'outils destinés à faciliter l'intégration des objectifs des AME aux politiques, un soutien pour la gestion de proximité des ressources naturelles, la promotion d'une participation efficace de scientifiques et d'experts des pays moins riches, la diffusion des résultats aux décideurs, la fourniture d'un

---

<sup>34</sup> Ces régions seront l'Afrique; l'Amérique latine et les Caraïbes; l'Asie, l'Asie centrale et le Pacifique. Des fonds seront aussi réservés à des actions multirégionales ou mondiales.

<sup>35</sup> La couverture des actions mondiales est définie à l'article 1, paragraphe 2, et à l'article 36, comme nous l'avons expliqué plus haut.

soutien aux groupes et réseaux de contrôle et de défense (*advocacy*) ainsi qu'aux organisations et processus internationaux du domaine de l'environnement et de l'énergie, le développement d'un soutien institutionnel et d'une assistance technique et la stimulation d'une coopération régionale entre les gouvernements, les organisations non gouvernementales et le secteur privé. La gestion et la prévention des risques sont couvertes transversalement, conformément à la COM (2006) 20.

f) Les résultats escomptés de ces mesures sont une amélioration de l'intégration de la gestion environnementale et durable des ressources naturelles, en particulier des problèmes liés à l'énergie et à l'eau dans la coopération au développement, une meilleure mise en oeuvre des AME par les pays en développement et à l'intérieur de leurs frontières, une meilleure mise en oeuvre de la dimension extérieure des politiques environnementales et énergétiques de l'Union européenne, ainsi qu'un renforcement de diverses institutions et organisations s'occupant de questions liées à l'environnement et à l'énergie pour améliorer la gouvernance internationale. Les impacts seront notamment des progrès vers la réalisation des OMD et des objectifs environnementaux qui ont été fixés au sein de la communauté internationale, ainsi que vers les objectifs en matière de politique extérieure de l'énergie arrêtés au Conseil européen de juin 2006. Dans la mise en oeuvre de ces activités, les enseignements tirés des trois précédents instruments seront intégrés de manière à réaliser un programme plus efficace et plus cohérent. Ce but sera atteint principalement au moyen d'une sélection plus ciblée et plus efficace des projets et des programmes.

g) Conformément à l'article 40 de l'ICD, il est prévu de procéder à un examen à mi-parcours qui consistera en une évaluation externe des opérations et aura lieu durant la première période de trois ans (2007-2009). L'implication de la société civile et du Parlement est un élément important de ce processus qui fournira des informations pour la préparation du deuxième document de stratégie thématique (2011-2013). Des mesures de contrôle et d'évaluation seront prévues pour les activités ayant bénéficiés d'une aide. En outre, des rapports d'avancement de la mise en oeuvre du programme, résumant les résultats des activités de contrôle, seront élaborés.

## 5. *LE PROGRAMME INDICATIF PLURIANNUEL 2007-2010*

a) Les **thèmes prioritaires** à développer sont globalement les suivants:

- I. Œuvrer en amont sur l'OMD7 – promouvoir un environnement durable
- II. Promouvoir la mise en oeuvre d'initiatives de l'UE et aider les pays en développement à respecter les engagements souscrits au niveau international
- III. Améliorer l'expertise relative à l'intégration et à la cohérence
- IV. Renforcer la gouvernance en matière d'environnement et le rôle moteur joué par l'UE
- V. Soutenir les options en matière d'énergie durable choisies dans les pays et les régions partenaires.

Le tableau figurant à la section d) [Dotation thématique indicative] ventile les dotations financières par priorité. Une matrice de mise en oeuvre plus détaillée est jointe en annexe, avec les dotations indicatives par sous-priorité à utiliser de la manière qui sera décidée dans l'exercice annuel de programmation. La matrice fournit également une liste préliminaire d'indicateurs parmi lesquels figurent par exemple le nombre d'activités soutenues, l'influence sur les processus internationaux, le nombre de sessions de formation ou de personnes formées, le nombre de PRSP influencés, le

nombre d'organisations de la société civile et autres cellules de réflexion soutenues. Ces indicateurs seront définis et harmonisés encore plus précisément dans les plans de travail annuels qui seront préparés. Des dispositions relatives au contrôle et à l'évaluation des projets seront incluses pour des activités ou groupes d'activités particuliers.

### **b) Modalités de mise en oeuvre**

Parmi les aspects importants de ce programme, figurera l'utilisation d'approches ciblées [dans le sens qu'elles s'adresseront à un nombre limité d'organisations (pré)-sélectionnées, sur la base des avantages comparatifs de ces organisations] qui serviront à poursuivre certains des objectifs spécifiques décrits ci-dessus. Celles-ci pourraient consister à lancer des appels de propositions spécifiques et à demander des idées de projets sur la base de conditions étroitement définies. Ces méthodes pourraient s'appliquer, entre autres, au soutien de groupes de contrôle et de défense et au renforcement des capacités, à la préparation de politiques reposant sur des bases scientifiques et au développement d'outils destinés à faciliter l'intégration des objectifs des AME aux politiques et le jumelage.

Le soutien accordé aux secrétariats des AME et aux organismes subsidiaires concernés des AME, et le soutien aux organisations et processus internationaux du domaine de l'environnement et de l'énergie seront également ciblés et seront la plupart du temps fournis par le biais d'un accord direct étant donné que la décision de la communauté mondiale de créer ces entités spéciales leur donne un monopole de fait sur les tâches pour lesquelles elles ont été créés.

Enfin, plus généralement, les appels de propositions seront les instruments privilégiés utilisés pour les activités de coopération avec les partenaires de la société civile et des localités. Ces appels pourront revêtir un caractère général, par exemple soutien au développement d'approches innovantes, analyse et sensibilisation, ou concerner des thèmes particuliers, par exemple soutien à la gestion de proximité des ressources naturelles dans un certain nombre de domaines différents, comme la gestion durable des forêts, de la pêche, de la biodiversité etc.

Le renforcement des capacités et l'élaboration d'outils au sein de la Commission, ainsi que le soutien institutionnel et l'assistance technique, feront, en général, l'objet d'un appel d'offres. Concernant les activités scientifiques et de contrôle directement pertinentes, la participation d'entités hautement spécialisées – y compris au sein de la CE par des solutions administratives appropriées – pourrait être envisagée. Les synergies et la complémentarité avec des programmes de la CE/UE d'une importance et d'une visibilité particulières seront encouragées. Si besoin est, la priorité sera donnée à des programmes ciblés et/ou à des écosystèmes sensibles ou menacés afin de garantir la plus haute valeur ajoutée et d'éviter la dilution des fonds.

Pour plusieurs activités, une combinaison de types d'assistance peut être envisagée, par exemple pour le soutien aux partenariats entre les secteurs public et privé, aux instruments de politique novateurs axés sur le marché, à la stimulation du dialogue politique, aux processus de coordination et de consultation, à l'obtention de capitaux du secteur privé, à la promotion de la participation efficace de scientifiques et d'experts de pays moins riches, à la diffusion des résultats aux décideurs et aux efforts pour favoriser la coopération régionale entre les gouvernements, les organisations non gouvernementales et le secteur privé.

Les travaux relatifs aux politiques générales, aux activités de défense et à l'innovation, ainsi que le contrôle et l'évaluation de l'environnement et le renforcement des capacités visant à aider les pays en développement dans les négociations internationales, seront en partie exécutés par l'intermédiaire d'ONG internationales comme le WWF, l'IRM et l'IIED qui sont basées en dehors de l'UE

(Canada, Suisse et États-Unis) et de l'IUCN, un organisme en partie gouvernemental et non gouvernemental, dans la mesure où ces institutions internationales sont éligibles pour un financement de la CE à ces fins, conformément aux articles 24 et 31 de l'ICD.

Le contrôle et l'évaluation feront partie des activités du programme (ROM), et les budgets des projets devront prévoir des évaluations et des audits. En outre, les rapports annuels sur la politique de développement et la mise en œuvre de l'assistance extérieure de la Communauté européenne contiendront des informations sur la mise en œuvre de l'ENRTP. Des rapports d'avancement ponctuels sur l'exécution du programme pourront également être préparés, par exemple pour résumer les résultats des activités de contrôle. La matrice de mise en œuvre donne d'autres renseignements sur les indicateurs de performance et les résultats attendus concernant les différentes activités.

En ce qui concerne les crédits administratifs concernant 2007 et 2008, des montants spécifiques devront être réservés aux frais administratifs liés à la gestion de projets actuellement mis en œuvre au titre des programmes COOPENER et LIFE Pays tiers, qui sont retirés progressivement, ainsi que pour le soutien nécessaire concernant l'intégration de l'environnement aux politiques avec son helpdesk.

### **c) Activités**

La section ci-dessous explique en termes généraux les activités à mener pour chaque thème. D'autres renseignements sont donnés dans la matrice de mise en œuvre ci-jointe, qui fournit aussi des indicateurs de performances pour les différentes actions.

#### ***I. ŒUVRER EN AMONT SUR L'OMD7 – PROMOUVOIR UN ENVIRONNEMENT DURABLE***

Les actions ci-dessous prendront pour la plupart la forme d'approches génériques et consisteront à collaborer avec des partenaires possédant une expérience dans ce domaine. Elles porteront notamment sur les domaines suivants: des travaux visant à quantifier les liens entre la pauvreté, la santé humaine, la gestion des catastrophes et l'environnement et à faire prendre conscience de ces liens, le renforcement des capacités de groupes de la société civile par des liens avec des groupes européens et internationaux, une coopération Sud-Sud, des jumelages, des mesures de formation aux activités de défense, la mise en réseau, le partage d'expériences, l'accès des pays en développement au contrôle et à l'évaluation de l'environnement au niveau mondial ou régional, notamment en mettant à la disposition des décideurs des données et indicateurs pertinents de haute qualité. Elles couvriront également la promotion de la prise en considération de l'environnement dans le soutien budgétaire, les réformes fiscales favorables à l'environnement et des instruments d'intervention novateurs axés sur le marché.

**Développement des capacités pour l'intégration de l'environnement dans les pays en développement**

**Soutien aux parties prenantes de la société civile et aux plates-formes de consultation**

**Contrôle et évaluation de l'environnement**

**Élaboration d'approches novatrices**

**Exploitation de l'expérience de l'UE**

#### ***II. PROMOUVOIR LA MISE EN OEUVRE D'INITIATIVES DE L'UE ET DES ENGAGEMENTS SOUSCRITS AU NIVEAU INTERNATIONAL***

- **Les initiatives « Énergie » et «Eau» de l'UE (EUEI-EUWI).** Le programme thématique

complétera l'aide géographique et soutiendra les initiatives existantes de l'UE, notamment en facilitant le dialogue politique, la coordination, l'analyse et les processus de consultation aux niveaux mondial, interrégional, sous-régional et régional. Il sera nécessaire de mettre en place des accords pluriannuels pour l'EUWI et l'EUEI afin de permettre la planification et la mise en oeuvre d'une action politique à plus long terme.

- **Le changement climatique.** L'action portera sur la mise en oeuvre du Plan d'action accompagnant la stratégie de l'UE sur les changements climatiques dans le contexte de la coopération au développement<sup>36</sup> et la communication plus récente «Vaincre le changement climatique planétaire<sup>37</sup>». Pour compléter les programmes géographiques, les efforts devront viser à accroître la prise en considération du changement climatique dans les politiques, à soutenir le renforcement des capacités, en particulier pour les actions liées à l'atténuation et à l'adaptation, à développer les connaissances et à faciliter l'adoption de trajectoires de développement dégageant peu de gaz à effet de serre ; elles porteront sur des activités conjointes avec des partenaires qui seront conçues pour favoriser la constitution d'un consensus pour les négociations futures. Les activités engloberont également une collaboration avec les organisations internationales, les gouvernements régionaux et nationaux, et des acteurs non étatiques internationaux sélectionnés, menée au moyen d'une approche ciblée et de partenariats privilégiés<sup>38</sup> avec certaines organisations. Les travaux en cours concernant le régime multilatéral futur sur le changement climatique nécessitent un accès plus facile et plus flexible au financement des activités de coordination, y compris: l'élaboration de termes de référence, des études, le financement de conférences, des ateliers, des contributions ponctuelles à des activités de coordination spécifiques, la participation de parties prenantes et l'organisation logistique connexe.

Dans le contexte de limitation de changement climatique global à 2° Celsius<sup>39</sup>, 50 Millions € vont être rendu disponible pour le l'Alliance Mondiale pour la Politique climatique, qui a pour but d'améliorer la coopération entre l'UE et les pays en voie de développement sur le changement climatique, en supportant l'adaptation et éventuellement des mesures de mitigation.

En ce qui concerne les pays de la politique européenne de voisinage (PEV), les activités peuvent, le cas échéant, viser à renforcer les objectifs des réformes politiques et la convergence conformément à la PEV et aux plans d'action conjoints.

- **La biodiversité.** Les activités de soutien tiendront compte du Plan d'action de l'UE en faveur de la diversité biologique dans le domaine de la coopération économique et de l'aide au développement<sup>40</sup> et s'articuleront autour du volet extérieur du Plan d'action pour enrayer la diminution de la biodiversité à l'horizon 2010 et au-delà.<sup>41</sup> En particulier, les mesures porteront sur le domaine politique n° 2 du plan de 2006 – L'UE et la biodiversité dans le monde – et ses trois objectifs connexes relatifs à la biodiversité et aux services des écosystèmes: renforcer l'efficacité de la gouvernance internationale en faveur de la biodiversité et des services écosystémiques; renforcer sensiblement le soutien dans l'aide extérieure de l'Union européenne; et réduire sensiblement les effets négatifs du commerce international sur la biodiversité et les services écosystémiques dans le monde. Le contrôle de l'état des ressources et des tendances

---

<sup>36</sup> Plan d'action accompagnant la stratégie de l'UE sur les changements climatiques dans le contexte de la coopération au développement (Plan d'action 2004-2008), approuvé par le Conseil le 22 novembre 2004.

<sup>37</sup> Com(2005)35 Final

<sup>38</sup> «privilégiés» sur la base d'avantages comparatifs ou de la qualité de ces organisations

<sup>39</sup> COM(2007)2 Final

<sup>40</sup> COM(2001)162, Volume V

<sup>41</sup> SEC(2006)621

ainsi que le renforcement des capacités sont jugés d'une importance cruciale dans la poursuite de ces objectifs. L'accent sera mis sur le recueil d'informations de base complètes – qui seront conservées dans des archives publiques – et aura pour but d'augmenter la pertinence et la valeur des travaux sur les écosystèmes et les indicateurs et de fournir une base solide pour la création de liens très nécessaires avec les dimensions sociales et économiques. En ce qui concerne les pays de la PEV, les activités pourront, lorsque cela se justifie, viser à renforcer les objectifs des réformes politiques et de la convergence, conformément à cette politique et au plan d'action conjoint.

- **La gestion durable des terres (y compris les politiques et réformes relatives à la désertification et aux régimes fonciers).** Les travaux porteront sur la mise en oeuvre des lignes directrices de l'UE de 2004 concernant les terres et (y compris dans les pays non ACP) sur les principes et l'approche exposés dans le document conjoint CE-ACP de mai 2003 sur la sécheresse et la désertification. Parmi les activités figureront une collaboration avec les organisations internationales, les gouvernements régionaux et nationaux et des acteurs non étatiques internationaux sélectionnés ainsi que des partenariats privilégiés. Des contributions directes à des fonds spéciaux multi-bailleurs appropriés pourraient être envisagées. Les travaux menés actuellement au sein du groupe de travail intersessionnel intergouvernemental de la CNULD, qui devrait aboutir à l'élaboration d'un plan stratégique de 10 ans en 2007, pourraient fournir un cadre novateur pour la mise en oeuvre de la Convention. La CE pourrait envisager des mesures de soutien pour la nouvelle approche s'il s'avère possible d'établir un consensus solide à son sujet avec les pays en développement, y compris des initiatives appropriées visant à améliorer les évaluations de l'état des terres et soutenant à la fois les opérations de la CNULD et ses bases scientifiques.
- **Les forêts.** Les activités devront mettre l'accent sur une gestion durable des forêts permettant d'atténuer la pauvreté rurale. Les déclarations de politique générale entrant en ligne de compte sont la Communication sur les forêts et le développement (1999) et le Plan d'action communautaire relatif à l'application des réglementations forestières, à la gouvernance et aux échanges commerciaux<sup>42</sup>, qui a été identifié comme une initiative prioritaire par le SMDD. Les activités viseront à influencer l'élaboration des politiques nationales, régionales et internationales et à promouvoir les échanges d'expériences entre les décideurs. Les travaux tiendront compte des évaluations de programmes antérieurs et de la nécessité de créer des synergies à travers les pays et les régions. Les activités susceptibles d'être soutenues englobent notamment les actions innovantes qui visent à résoudre les problèmes liés à la gestion durable des forêts dans les pays en développement, en aidant en particulier les communautés démunies à préserver et à exploiter de manière durable les ressources forestières, y compris la biodiversité forestière, qui ciblent les droits des peuples autochtones et locaux aux terres forestières et à l'accès aux ressources forestières, qui encouragent le secteur privé à investir dans la gestion durable des forêts, qui contribuent à l'élaboration de mécanismes financiers concernant la conservation et la gestion des forêts et de stratégies financières innovantes, et qui favorisent les politiques fiscales.
- **L'abattage illégal et la gouvernance des forêts.** Les problèmes de gouvernance ont un effet disproportionné sur les pauvres et l'amélioration de celle-ci constitue donc un thème prioritaire. Dans de nombreux pays, l'exploitation abusive des forêts s'inscrit dans un cercle vicieux de corruption et de bénéfices excessifs, qui déstabilise les gouvernements et provoque et attise les conflits. Le plan d'action FLEGT de l'UE établit une approche nouvelle et innovante pour lutter

---

<sup>42</sup> Communication sur le plan d'action FLEGT COM(2003)251

contre ce problème, qui tente d'accélérer les réformes de la gouvernance dans les pays en développement en faisant appel aux moyens de pression et incitations offerts par le marché communautaire. Les activités soutenant la mise en oeuvre du plan d'action FLEGT de l'UE seront prioritaires. Au cours des prochaines années, l'UE négociera des accords de partenariat volontaires (APV) avec les pays en développement producteurs de bois afin d'améliorer la gouvernance forestière et d'éliminer les abattages illégaux. La mise en oeuvre de ces APV sera prioritaire mais une fois conclus, ceux-ci devront en premier lieu être soutenus directement par le biais des documents de stratégie par pays (CSP) et des programmes indicatifs nationaux (PIN). L'ENTRP soutiendra également les activités essentielles qui fondent le développement des APV, comme les processus régionaux FLEG, le dialogue avec les pays en développement, les échanges d'expériences entre les pays et les régions, l'analyse des politiques ainsi que les initiatives des ONG et du secteur privé qui renforcent la capacité des acteurs non étatiques à mettre en oeuvre et à contrôler les APV. Outre les actions de soutien aux APV, l'ENTRP encouragera également les réformes de la gouvernance des forêts dans les pays pour lesquels les échanges commerciaux avec l'Europe ne constituent pas une force motrice mais où l'engagement politique en faveur de la réforme de la gouvernance est ferme et où un vif intérêt est manifesté envers les engagements pris dans les FLEG régionaux et envers la résolution des problèmes liés à la gouvernance des forêts suite à un conflit.

- **Pêche et ressources côtières/marines.** Un soutien prioritaire sera accordé aux initiatives régionales, mondiales ou multilatérales<sup>43</sup> – y compris une aide pour l'amélioration de la pêche et des systèmes de gestion des ressources côtières [capacités de monitoring, de contrôle et de surveillance (MCS)] permettant de lutter contre la pêche illégale – aux capacités de recherche et à l'utilisation de mécanismes du marché tels que les programmes de certification qui respectent les normes internationales en cause. L'aide portera aussi sur la promotion d'une approche écosystémique de la pêche, pour lutter contre l'exploitation excessive des ressources halieutiques et éliminer les pratiques de pêche destructrices, objectifs qui pourraient également être visés au moyen d'une utilisation judicieuse d'informations scientifiques et la mise en «jachère» des habitats des poissons présentant une importance critique pour l'environnement dans le but de soutenir une gestion des zones côtières conforme aux politiques communautaires sur la pêche et la réduction de la pauvreté.<sup>44</sup>
- **Respect des normes environnementales (pour les produits et les processus de production).** Parmi ces activités figurera la fourniture d'une aide aux producteurs des pays/régions en développement leur permettant de se conformer à ces exigences. Cela englobera entre autres des aspects liés aux échanges et à la labellisation écologique.
- **Gestion saine des substances chimiques et des déchets.** Les activités porteront principalement sur la mise en oeuvre des plans d'actions internationaux, y compris le plan stratégique relatif à la Convention de Bâle sur les déchets dangereux, les activités d'assistance technique décidées en vertu des conventions de Rotterdam et de Stockholm sur les substances chimiques et l'approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques (SAICM). Une collaboration avec la Commission de l'Union africaine visant à promouvoir la mise en oeuvre de la Convention de Bâle et de la Convention de Bamako de l'Afrique pourrait aussi être étudiée.

---

<sup>43</sup> Johannesburg – Plan de mise en oeuvre

<sup>44</sup> COM(2000) 724 final: Pêcheries et réduction de la pauvreté

- **Production et consommation durables.** Les activités viseront à sensibiliser les économies émergentes à leur empreinte écologique croissante<sup>45</sup> et aux possibilités telle que l'efficacité de la ressource, qui s'offrent à elles afin d'éviter les erreurs européennes. Elles compléteront l'action politique et l'action de recherche de consensus qui seront mises en oeuvre avec le PNUE au titre du thème 4.

### **III. AMELIORER L'EXPERTISE RELATIVE A L'INTEGRATION ET A LA COHERENCE**

Les activités mises en oeuvre en vertu de ce thème engloberont des mesures spécifiques visant à améliorer la coordination des bailleurs de fonds, des bases de données partagées sur les financements et les tendances concernant l'environnement, aussi bien au niveau central que sur le terrain, le renforcement des capacités au sein de l'UE par la création d'un bureau d'aide sur l'environnement qui tiendra compte des responsabilités croissantes des délégations de la CE (décentralisation), et des actions axées sur les liens entre la pauvreté et l'environnement, y compris au moyen d'évaluations environnementales stratégiques générales. Ces activités pourront être mises en oeuvre au moyen de contrats de gré à gré avec d'autres organisations et grâce à une assistance technique fournie dans le cadre de marchés de services. Parmi les sujets figurent l'environnement dans le soutien budgétaire communautaire, la réforme fiscale favorable à l'environnement et les instruments de politique novateurs axés sur le marché. Les priorités adoptées en vertu de ces thèmes seront notamment les suivantes:

- **L'intégration de la pauvreté et de l'environnement dans le cadre de nouvelles formes de fourniture de l'aide**
- **Le renforcement des capacités et de l'expertise de l'UE et la promotion de la cohérence**
- **Des mesures visant à favoriser l'intégration et la décentralisation**

### **IV. RENFORCER LA GOUVERNANCE EN MATIERE D'ENVIRONNEMENT ET LE ROLE MOTEUR JOUE PAR L'UE**

Les activités prévues en vertu de ce thème ne comprennent pas de projets menés sur le terrain, mais devront être étroitement coordonnées avec des actions prévues en vertu du thème II pour veiller à ce que l'expérience acquise dans le cadre de la mise en oeuvre soit prise en compte par l'UE dans l'élaboration de sa politique internationale et pour faire en sorte que les priorités politiques soit aussi des priorités de mise en oeuvre. Le soutien sera fourni en général au moyen de subventions directes ou d'une gestion conjointe car son objectif sera de cibler des institutions spécifiques possédant un rôle défini à l'échelon international. Des accords de partenariat pourront être établis avec le PNUE et les secrétariats des trois Conventions de Rio afin d'établir un cadre pour des relations flexibles à long terme. Il conviendra cependant de recourir à des appels de propositions limités lorsqu'il existe plusieurs sources d'expertise, par exemple, dans le cas de l'octroi d'un soutien accordé à la société civile et aux cellules de réflexion.

Le soutien sera fourni pour:

- la gouvernance environnementale internationale à la fois en travaillant avec le PNUE pour la mise en oeuvre du "paquet de Cartagena" et la promotion d'une organisation sur l'environnement de l'ONU basée sur le PNUE et par des efforts pour encourager les synergies

---

<sup>45</sup> N.B. L'empreinte écologique est reconnue comme un excellent outil de communication, pas comme un outil de contrôle pour l'élaboration de politiques.

entre des AME connexes, en se concentrant sur les groupements concernant les substances chimiques/déchets ainsi que la biodiversité;

- les secrétariats des AME afin de financer la participation des pays en développement à des conférences et des aspects de leurs programmes de travail qui ne figurent pas dans leurs activités de base et sont donc tributaires d'un financement des bailleurs de fonds. Dans certains cas, il conviendra peut-être de passer par l'ONU ou par d'autres agences de développement pour réaliser les objectifs décidés par les Conférences des parties, par exemple pour surmonter les problèmes généralisés de respect des AME;
- d'autres organisations et processus internationaux du domaine de l'action environnementale, et des associations de défense et cellules de réflexion internationales et régionales issues de la société civile, qui partagent le désir de l'UE de trouver des solutions multilatérales aux problèmes environnementaux;
- le développement des capacités des pays en développement concernant les négociations internationales portant sur l'environnement et une amélioration de l'accès aux informations et à la formation sur les progrès accomplis dans différents processus;
- une amélioration du contrôle et de l'évaluation de l'environnement au niveau régional et mondial et la fourniture d'une aide permettant aux pays en développement de participer à ces travaux et d'exploiter leurs résultats dans l'élaboration de leurs politiques.

#### **V. SOUTENIR LES OPTIONS EN MATIERE D'ENERGIE DURABLE CHOISIES DANS LES PAYS ET REGIONS PARTENAIRES**

Les principaux objectifs englobent l'accès à des services énergétiques durables et abordables permettant l'atténuation de la pauvreté et l'amélioration de la sécurité des approvisionnements mondiaux en énergie et de la protection de l'environnement mondial. Le soutien communautaire peut, entre autres, consister en des contributions aux partenariats mondiaux, par exemple dans les domaines de l'efficacité énergétique, des biocombustibles et du «méthane aux marchés». Une coordination étroite avec les autres bailleurs de fonds et investisseurs sera nécessaire pour la mise en oeuvre efficace de cette priorité.

- **Élaboration d'un soutien institutionnel et d'une assistance technique et amélioration de la participation aux partenariats mondiaux (par exemple brûlage du gaz naturel à la torche, ITIE)**, renforcement des capacités d'élaboration des politiques, réglementation et planification de l'énergie, notamment par l'octroi d'un soutien pour des initiatives de jumelage visant à faire partager l'expérience de l'UE et à établir des liens avec des pays clés, et mise au point de procédures de marchés publics bien ciblées.
- **Création d'un cadre législatif et politique favorable permettant d'attirer de nouvelles entreprises et des investisseurs** dans l'énergie renouvelable et dans la production et la consommation efficaces de l'énergie et d'ouvrir la voie à des technologies permettant d'accomplir des progrès rapides dans ce domaine.
- **Amélioration du rôle de l'énergie comme moyen de génération de revenus pour les pauvres** et protection/augmentation de la génération de revenus pour d'autres utilisateurs finaux de l'énergie en établissant une masse critique de capital humain possédant des

connaissance et une expertise de pointe dans le secteur privé, en particulier dans les secteurs des services énergétiques et de l'utilisation finale ciblée.

- **Promotion d'approches de financement novatrices**, y compris des partenariats et mécanismes publics et/ou privés relatifs à l'énergie durable, pour encourager les transferts et le déploiement de technologies. Cette action sera mise oeuvre au moyen du Fonds mondial pour la promotion de l'efficacité énergétique et des énergies renouvelables (GEREEF)<sup>46</sup>. Ce nouveau partenariat public-privé proposera de nouvelles options de partage des risques et de cofinancement aux divers investisseurs et s'occupera activement de créer et de financer des sous-fonds régionaux et de renforcer des initiatives existantes semblables. Pour atteindre la masse critique lui permettant d'attirer des fonds privés, le GEEREF aura besoin d'une contribution communautaire de 80 millions d'euros répartie sur quatre ans, avec un montant initial de 20 millions d'euros en 2007 (comprenant un montant de 5 millions d'euros pour des actions préparatoires, voir note de bas de page n° 48).
- **Mesures d'encouragement de la coopération régionale** entre les gouvernements, les organisations non gouvernementales et le secteur privé dans les domaines ci-dessus et mesures visant à préparer le terrain pour la création d'une infrastructure d'interconnexion régionale permettant de réaliser des économies d'échelle, en particulier dans les petits pays, par exemple, comme le propose la nouvelle stratégie communautaire pour l'Afrique<sup>47</sup>. Pour atteindre son but, cette priorité nécessitera une coordination étroite avec d'autres bailleurs de fonds et programmes de prêts.

#### DOTATIONS THEMATIQUES INDICATIVES

d) **Le tableau ci-dessous donne les montants annuels indicatifs** sur la base de la dotation globale qui devrait être débloquée. Étant donné la complexité du programme et la possibilité de contraintes de gestion imprévues, une certaine flexibilité sera nécessaire concernant les priorités. Dans l'application de la clause de flexibilité, il faudra de tenir compte comme il convient des questions qui revêtent une forte priorité politique. La dotation concernant les dépenses administratives (total des lignes BA de l'ICD (210404 01 et 02) comprend des dispositions spécifiques concernant les frais administratifs liés au retrait de COOPENER: 2007: 500 000 euros et 2008: 400 000 euros; et du Programme LIFE Pays tiers: 250 000 euros chaque année de 2007 à 2009.

<b>Dotations indicatives de financement de l'ENRTP (révisé 07/202/2007)</b>							
<b>Priorité</b>	<b>2007</b>	<b>2008</b>	<b>2009</b>	<b>2010</b>	<b>Total 2007 - 2010</b>	<b>Total 2011 - 2013</b>	<b>Total 2007 - 2013</b>
<b>1 Œuvrer en amont sur l'OMD7 – promouvoir un environnement durable</b>	<b>2,7</b>	<b>2,8</b>	<b>4,5</b>	<b>4,2</b>	<b>14,2</b>	<b>24,8</b>	<b>39</b>

<sup>46</sup> COM(2006)583 et communiqué de presse IP/06/1329 du 6 octobre 2006 «La Commission propose un Fonds mondial de capital-risque doté de 100 millions € en faveur des pays en développement pour promouvoir l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables»

<sup>47</sup> COM(2005)489

Renforcement des capacités en matière d'intégration de l'environnement dans les pays en développement, Soutien aux parties prenantes de la société civile, contrôle et évaluation de l'environnement, Approches novatrices							
<b>2. Promouvoir la mise en oeuvre d'initiatives de l'UE et aider les pays en développement à respecter les engagements souscrits au niveau international</b>	<b>41,5</b>	<b>59,8</b>	<b>83,9</b>	<b>88,6</b>	<b>273,8</b>	<b>240</b>	<b>513,8</b>
Coûts de base relatifs à l'EUWI, l'EUEI, renforcement des capacités et contrôle de la mise en oeuvre d'engagements pris au niveau international, soutien pour le changement climatique, biodiversité, gestion durable des terres, forêts, FLEGT, pêche et ressources côtières/marines, gestion saine des substances chimiques et des déchets, production et consommation durables							
Actions d'appui à l'Alliance Mondiale pour la Politique climatique, pour améliorer la coopération entre l'UE et les pays en développement sur le changement climatique		(10)	(20)	(20)	(50)		(50)
<b>3 Améliorer l'expertise relative à l'intégration et à la cohérence</b>	<b>1,7</b>	<b>1,9</b>	<b>2,4</b>	<b>2,2</b>	<b>8,2</b>	<b>9,1</b>	<b>17,3</b>
Approches pratiques concernant les liens entre la pauvreté et l'environnement dans le cadre de nouvelles formes de fourniture de l'aide. Soutien de l'intégration et de la décentralisation.							
<b>4. Renforcer la gouvernance en matière d'environnement et le rôle moteur joué par l'UE</b>	<b>5,5</b>	<b>7,4</b>	<b>11,1</b>	<b>14,5</b>	<b>38,5</b>	<b>86,4</b>	<b>124,9</b>
Renforcement de la gouvernance et de la défense de l'environnement au niveau international, soutien pour les AME et d'autres processus internationaux, renforcement du consensus en vue de faciliter les négociations et amélioration du contrôle et de l'évaluation de l'environnement au niveau mondial et régional							
<b>5. Soutenir les options en matière d'énergie durable choisies dans les pays et les régions partenaires, et GEEREF</b>	<b>22,9</b>	<b>29,1</b>	<b>31,3</b>	<b>32,1</b>	<b>115,4</b>	<b>43,5</b>	<b>158,9</b>
Intégration de l'énergie durable; soutien institutionnel, création d'un cadre législatif/politique favorable, énergie pour les pauvres, financement novateur, coopération régionale					40,4	43,5	83,9
Fonds mondial pour la promotion de l'efficacité énergétique et des énergies renouvelables	(15)	(20)	(20)	(20)	75		75

(GEEREF).							
<b>Total des fonds programmés (à l'exclusion de BA)</b>	<b>74,3</b>	<b>101</b>	<b>133,2</b>	<b>141,6</b>	<b>450,1</b>	<b>403,8</b>	<b>853,9</b>
<i>Dépenses en management administratifs (ex ligne BA (21 01 04 01))</i>	4,7	4,9	4,9	5,1	19,6	16	35,6
<b>Total programme y compris lignes BA</b>	<b>79,0</b>	<b>105,9</b>	<b>138,1</b>	<b>146,7</b>	<b>469,7</b>	<b>419,8</b>	<b>889,5</b>

Le montant de la programmation représente un total de 889.5 millions d'euros pour 2007-2013, qui comprend un montant total de 63 millions d'euros affectés aux pays ENPI, conformément à l'article 38<sup>4</sup> du règlement DCI. De cela, 30.7 Mln seront utilisés dans la période 2007-2010 de la manière suivante : 12.3 Mln € pour le changement climatique et la biodiversité, 13,2 pour l'énergie (autres que GEEREF), et le reste seront utilisés pour GEEREF et une contribution aux dépenses de fonctionnement. Le montant total de 889.5 millions d'euros représente une augmentation de 85.5 millions d'euros de l'enveloppe indicative fixée à l'annexe IV du règlement DCI (c'est-à-dire 804 millions d'euros). Il est relatif notamment à deux nouvelles initiatives relatives au changement climatique et à l'énergie renouvelable, avec des implications pluriannuelles, annoncées par la Commission dans son paquet de changement climatique et d'énergie de janvier 2007 et dans sa stratégie politique de 2008 annuelle :

- une augmentation de 50 millions d'euros pour l'Alliance Mondiale pour la Politique climatique, qui vise à améliorer la coopération entre l'UE et les pays en développement sur le changement climatique, en vue d'élargir la participation au régime international de changement climatique après 2012.

- une augmentation de 35.5 millions d'euros pour le Fonds mondial pour la promotion de l'efficacité énergétique et des énergies renouvelables (GEEREF), un mécanisme de financement entre le secteur public et le secteur privé innovateur conçu pour mobiliser un financement privé significatif en faveur de l'efficacité énergétique et des projets énergétiques renouvelables dans les pays en développement et dans les économies en transition.

Il convient de noter également que, bien que non une partie de ENRTP, des actions préparatoires votées<sup>48</sup> par l'autorité budgétaire en 2007 poursuivent des objectifs semblables aux actions décrites ci-dessus, et seront employé par la Commission comme complément aux actions programme sous ENRTP.

e) Le programme ne prévoit pas de réserves pour des actions imprévues.

<sup>48</sup> Actions préparatoires pour le Fonds mondial pour la promotion de l'efficacité énergétique et des énergies renouvelables (article 21.04.05: 5 M€ en 2007), et pour la gestion de l'eau dans les pays en développement (article 21.04.06: 3 Mln € en 2007)

## **ANNEX I: COMMON POSITION ON ARTICLE 13 OF THE DEVELOPMENT COOPERATION INSTRUMENT**

### *Environment and sustainable management of natural resources, including energy*

1. The objective of the thematic programme on the environment and sustainable management of natural resources, including water, and energy, is to integrate environmental protection requirements into the Community's development and other external policies and to help promote the Community's environmental and energy policies abroad in the common interest of the Community and partner countries and regions.
2. To achieve the objective referred to in paragraph 1, and to be consistent with Article 11, the programme will include the following areas of activity:
  - (a) working upstream in assisting developing countries to achieve the MDG on environmental sustainability through capacity building for environmental integration in developing countries, supporting civil society stakeholders, local authorities and consultative platforms, environmental monitoring and assessment, developing innovative approaches and twinning to share experience and reinforce cooperation in these areas with key countries;
  - (b) promoting implementation of Community initiatives and agreed commitments at international and regional level and/or of a transboundary character through support for sustainable development, including activities to address current and future climate change issues, biodiversity, desertification, forests, land degradation, fisheries and marine resources, compliance with environmental standards (for products and production processes), sound chemicals and wastes management, fight against pollution, sustainable production and consumption and environment-related migration. This also includes efforts to promote good forest governance and combat illegal logging, particularly through FLEGT, and innovative activities for the conservation and sustainable management of forests, with the active participation of local communities and forest-dependent people.

With regard to water, the thematic programme will aim to establish a framework for long-term protection of water resources and promote sustainable water use through support for policy coordination;

- (c) better integration of environmental objectives through support for methodological work, enhancing environmental expertise available for policy work, integration and innovative actions of the Community and promoting coherence;
- (d) strengthening environmental governance and supporting international policy development by working for coherence between the environmental and the other pillars of international governance for sustainable development and by assisting regional and international environmental monitoring and assessment, providing additional support to the Secretariats of multilateral environmental agreements, promoting effective compliance and enforcement measures for multilateral environmental agreements including through capacity building, supporting international organisations and processes, supporting civil society and policy think tanks, and improving the efficiency of international negotiations;
- (e) supporting sustainable energy options in partner countries and regions, through integration of sustainable energy in development plans and strategies, developing institutional support and technical assistance, creating a favourable legislative and policy framework to attract new business and investors in renewable energy, enhancing the role of energy as a means of income generation for the poor, promoting innovative financing approaches, and encouraging regional cooperation between governments, non-governmental organisations, researchers and the private sector in the above areas. The Community's strategic actions will give particular encouragement to the use of renewable energy

sources, increase energy efficiency, develop appropriate energy regulatory frameworks in the countries and regions concerned and replace particularly damaging energy sources by others which are less so.

## **ANNEX 2: IMPORTANT COMMITMENTS BY THE EU AND THE INTERNATIONAL COMMUNITY**

(State of play 2006)

### **The European Consensus on Development**

- Primary and overarching objective of EU development cooperation is the eradication of poverty in the context of sustainable development, including pursuit of the MDGs.
- Help developing countries to achieve the objectives agreed at the UN conferences.
- Improving policy coherence for development in order to accelerate progress towards attaining the MDGs, COM(2005)134 final.

### **Climate (Kyoto Protocol)**

- Developed countries are committed to reducing their collective greenhouse gas emissions by about 5% below 1990 levels in the period 2008 – 2012. The EU 15 target is -8%. These countries must also help developing countries to adapt, while the latter are committed to stabilising GHG emissions (UNFCCC)

### **Biodiversity and Natural Resources (JPOI)**

- Achieve, by 2010, a significant reduction in the current rate of loss of biological diversity.
- Maintain or restore depleted fish stocks to levels that can produce the maximum sustainable yield by 2015. CB/ Access and Benefit sharing for DCs.
- Promote understandings on Access and Benefit Sharing in relation to genetic resources and related capacity building for developing countries
- Support the establishment of networks of marine protected areas (MPAs) by 2012

### **Forests (EU commitment at WSSD)**

- FLEGT is a political commitment to improve forest governance and eliminate illegal logging.

### **Desertification (JPOI)**

- Integrate measures to prevent and combat desertification in poverty and sustainable development strategies.

### **Chemicals (JPOI)**

- Aim, by 2020, to use and produce chemicals in ways that do not lead to significant adverse effects on human health and the environment. Provide capacity building to help developing countries to prevent imports of toxic chemicals, to dispose safely of obsolete stocks and to implement FAO code of conduct on pesticides.

### **Water (MDG 7, JPOI and EU commitments at WSSD)**

- Develop integrated water resources management and water efficiency plans by 2005.
- Halve, by 2015, the proportion of people without access to safe drinking water and basic sanitation.
- The EU Water Initiative is a political commitment by Member States and the Commission to contribute to the achievement of the MDG and WSSD targets for water and sanitation and provides a framework for dialogue with partner countries and stakeholders on sector policies and priorities, including international research collaborations.

### **Energy (JPOI and EU commitments at WSSD)**

- Improve access to reliable and affordable energy services for sustainable development, sufficient to facilitate the achievement of the Millennium Development Goals and meet the growing need for energy services in the longer term to achieve sustainable development.
- The EU Energy Initiative is a long-term political commitment by Member States and the Commission to increase the focus on the role of energy in poverty alleviation and sustainable development, as well as facilitating the achievement of the MDGs.
- The Johannesburg Renewable Energy Coalition. A coalition of 88 governments is cooperating to substantially increase the global share of renewable energy through the market on the basis of

ambitious time-bound targets and regular reviews of progress and using the results of collaborative research.

#### **Sustainable Development (JPOI)**

- Encourage and promote the development of a 10-year framework of programmes to accelerate the shift towards sustainable consumption and production.

#### **Governance (JPOI and the UN Millennium Summit Review)**

- Adopt new measures to consolidate institutional arrangements for sustainable development at international, regional and national levels.

- Agreement to explore the possibility of a more coherent institutional framework to allow more efficient environmental governance within the UN system.

#### **Research: the EU Framework Programmes for Research (FP6 and FP7)**

The new framework programme for 2007 - 2013 will support relevant research, and provide background for "knowledge-based approaches". Research co-operation with 3<sup>rd</sup> countries would be an important contribution to capacity building and awareness-raising. Projects will address progress in areas of primordial importance for this strategy, as e.g., environmental monitoring and technologies, renewable energies and their resource mapping, sustainable transport, etc. Results from past international research collaborations are already available based on the mobilisation of hundreds of competent teams from Europe and partner countries and regional in other parts of the world.

#### **EU Strategy for Africa**

- Proposes to build an environmentally sustainable future by managing environmental diversity (forestry, fisheries and water), combating desertification, supporting the sound management of chemicals and countering the effects of climate change, including by supporting the environment observatory initiative "AMESD<sup>49</sup>". The strategy also proposes to establish an EU-Africa Partnership for Infrastructure to support programmes that facilitate interconnectivity at continental level and promote regional integration covering energy, water, transport and electronic communications. In the energy domain, it will help develop cross-border and regional energy infrastructure, including enhanced exploitation of renewable and other sustainable local energy sources and services.

#### **EU Strategy for the Pacific**

Proposes that one of the **central "blue-green" themes** for this enhanced cooperation should be to deal with the sustainable management of natural resources and to support Pacific ACP countries in their efforts to deal with the consequences of climate change, rising sea levels, diminishing fish stocks, coral bleaching, unsustainable logging, land degradation and increasing pollution and waste.

#### **EU Strategy for the Caribbean**

Proposes to support actions to address environmental challenges and to build capacity in such areas as climate change, mitigation and adaptation, and sustainable natural resource management. The EU will share its experience in global environmental issues with Caribbean Partners, and also help to increase the region's capacity in Natural Disaster Management at all levels, with the emphasis on risk reduction, preparedness, early warning, prevention and mitigation. Specifically, rehabilitation, recovery and reconstruction require support through new and faster disbursing arrangements involving pre-committed funding.

#### **EU Strategy for the area covered by the European Neighbourhood Policy**

Identifies sustainable development as an overarching objective. The environment is one of the key priorities addressed in Action Plans with ENP partner countries to promote good environmental governance in partner countries, prevent environmental degradation and pollution,

---

<sup>49</sup> African Monitoring for Environment and Sustainable Development

protect human health and achieve more rational use of natural resources. The Strategy also aims to enhance regional cooperation between the partner countries and promote the ratification and implementation of international agreements.

#### **EU Strategy for Central Asia**

-Identifies the environment as a key component of regional cooperation including through participation in relevant ENPI East regional initiatives; it targets improved and sustainable management of natural resources, particularly water and cross-border water bodies, forests, mountainous areas and other natural areas, climate change adaptation, and reducing the potential impact of natural disasters. Increased awareness and participation of civil society in decision-making on these issues is a built-in element of the Strategy.

#### **EU Strategy for Asia**

-Aims to build partnerships and alliances with Asian countries to address global, regional and local environmental challenges, working together in international forums to maximise our joint efforts in relation to climate change and the deterioration of the global commons, and supporting efforts to promote sustainable resource management and to address urban and industrial environmental problems. It also emphasises the need to integrate environmental considerations into all areas of bilateral and inter-regional cooperation, including scientific and technological cooperation efforts.

#### **EU Strategy for Latin-America**

- Considering that long-term prosperity is largely dependent on the good management of natural resources and the ability to ensure sustainable economic development, the Strategy promotes effective sectoral dialogue on the environmental aspects of sustainable development connected to other sustainability dimensions and encourages in-depth discussions in international bodies, particularly on climate change. Moreover, in the context of geographical cooperation for Latin America and Asia, the new Development Cooperation Instrument provides for the promotion of sustainable development in all its dimensions, with particular emphasis on the protection of forests and biodiversity and will seek complementarity to research cooperation.

### ***ANNEX 3: COOPERATION WITH OTHER DONORS AND ORGANISATIONS***

The section below gives an (non-exhaustive) overview of relevant activities of other donors and organisations with which the Commission cooperates, or can cooperate to achieve the objectives of the programme.

The World Bank is a key player in the international environmental arena, providing intellectual guidance and as a major financier of environmental activities through its Environment Strategy, which emphasises three objectives: improving the quality of life, improving the quality of growth and protecting the quality of the regional and global commons.

UNDP, in partnership with UNEP, is particularly active in strengthening developing countries' capacity to address environment and natural resources challenges at global, national and community levels, seeking out and sharing best practices, providing innovative policy advice and linking partners through pilot projects that help poor people build sustainable livelihoods. Possible areas of cooperation include capacity building, and integration of poverty and environment into PRSPs.

UNEP itself has an advocacy role for the environment throughout the UN system and coordinates work on environmental monitoring, improving scientific knowledge, promoting the development of international environmental law and championing cleaner production and consumption. The UN family has also been instrumental in the successful implementation of the Montreal Protocol, which was designed to protect the stratospheric ozone layer.

Other international organisations and MDBs with which the EC could usefully cooperate in the areas of the ENRTP include ADB, UNFF, OECD, IFCS, and FAO.

The IPCC (International Panel on Climate Change) and the Millennium Ecosystem Assessment both have vital roles in providing a common international understanding and global scientific consensus on climate change, impacts, adaptation and mitigation strategies and on the implications of biodiversity degradation and loss. Strengthening the existing co-operation with both and facilitating their work and the effective dissemination of their reports to policy makers will be increasingly important for many MEAs and for a broad range of related regional, national and international decisions.

To help achieve the MDGs as well as preventing forests from shrinking and carbon dioxide levels from rising, DFID is working with governments in the developing world to reduce illegal logging and improve poorer communities' access to water, sanitation and good quality, affordable housing. Important areas of cooperation with DFID include FLEGT, and poverty and the environment.

Germany - GTZ aims to help improve living conditions in developing countries through better management of infrastructure - energy, water, waste and transport. Responsible use of natural resources, environmental protection, pollution abatement and targeted environmental management are key conditions for sustainable development. GTZ is also managing the PDF, a facility for upstream policy dialogue under the framework of the EUEI.

Sweden - Sida gives support to projects promoting the environmentally sustainable and productive use of natural resources. Sweden is one of the most forceful drivers behind

elevating the environment on the international agenda, and is an active and dedicated participant in international environmental work and in the global environmental debate.

IUCN, the World Conservation Union, endeavours to influence, encourage and assist societies throughout the world to conserve the integrity and diversity of nature and to ensure that any use of natural resources is equitable and ecologically sustainable. IUCN membership is made up of States, Government Agencies and NGOs. EU and IUCN work actively together in the area of biodiversity, with respect to the objective of halting biodiversity loss by 2010.

IIED, the International Institute for Environment and Development, and IISD, the International Institute for Sustainable Development are both Non-Governmental organisations that work in the area of international policy research IISD through innovation, partnerships, research and communications and which have particular strength in bringing north-south partners together to create platforms for discussing sustainable development.

WRI's strength is to focus on key issues at the intersection of economic development, governance, and natural resources and the environment, necessary to reverse ecosystem degradation, protect the global climate system, and guarantee public involvement in decision-making and access to information and justice. WRI works at multiple scales and with multiple partners, from the community to intergovernmental bodies. Cooperation with WRI could therefore include implementing change through policy reform, the harnessing of markets and enterprise for economic growth and environmental protection, building capacity and strengthening civil society, improving environmental and natural resource data, monitoring and assessment, and turning our information and policy analysis into measurable change.

In the area of energy the EC maintains regular cooperation activities, among others, with OPEC, mainly on oil market and price developments, energy policies and technologies; with the International Energy Agency (IEA) within its Governing Board meetings representing the EU's interests, mainly in the sectors of oil markets, emergency preparedness, R&D and relations with countries which are not members of the IEA; with the UN Commission on sustainable development, by contributing to energy for sustainable development in order to achieve the Millennium Development Goal of poverty eradication and to ensure policy coherence; with the G8, contributing, for example, to the G8 Action Plan on climate change, clean energy and sustainable development; with the European Bank for Reconstruction and Development on EBRD projects in the energy sector; with the European Investment Bank, cooperating on projects in particular in the sectors of gas, energy efficiency and renewable energy; with the World Bank, by way of a regular exchange of information and in order to mobilise the World Bank to finance energy projects which are in line with EU priorities, e.g. the Global Gas Flaring Reduction Partnership. In the context of the European Neighbourhood Policy, the EC plays a key role both in the Energy Community Treaty, which promotes the integration and the extension of the internal energy market to SE Europe, and in the Baku Initiative, which provides the follow-up to the Ministerial conference on energy cooperation between the EU, the Caspian Littoral States and their neighbouring countries, with the overall objective of facilitating gradual integration between the respective markets and the EU market, including all related aspects. The EU is also active in the energy sector as part of the Barcelona process through a Euro-Mediterranean Energy Partnership designed to create a fully interconnected and integrated Euro-Mediterranean energy market.

Important and active bilateral cooperation mechanisms in the energy context have been established with Russia, USA, China and India, among others, which also cover the aspect of

sustainable development. Energy cooperation mechanisms with other important global energy-producing and consuming partners are under preparation, such as with Brazil via an energy dialogue and the African Union via the EU-Africa infrastructure partnership.

**ANNEX 4: MATRIX FOR PROGRAMME IMPLEMENTATION UNDER THE THEMATIC STRATEGY**

			Indicative total 2007-2010
Priority	Activities	Performance Indicators proposed <sup>50</sup>	Euro million
<b>Priority 1: Working upstream on MDG7 to promote environmental sustainability</b>			<b>14.2</b>
Capacity building for environmental integration in developing countries, supporting civil society stakeholders, environmental monitoring and assessment, and innovative approaches	This could include working through partnerships with key organisations on poverty-environment linkages, as well as targeted calls for proposals for actions with civil society, including twinning. Similarly, working with specialised organisations to improve availability, quality and quantity of data and indicators, and also, to a limited extent, restricted calls for proposals targeting specific areas such as the environment in budget support, environmental fiscal reform, and innovative market-based policy instruments.	Increase in number and quality of country and regional programmes for 2010 – 13 that address MDG 7 issues.  NB requires baseline analysis of 2007 – 2010 programmes.	14.2
<b>Priority 2: Promoting implementation of EU initiatives and internationally agreed commitments</b>			<b>273.8</b>
EU Water Initiative <sup>51</sup> + EU Energy Initiative core costs	Provide the basic capacity building and analytical work, coordination, management, monitoring and assessment for the two initiatives and support stakeholder involvement. Work will include analytical studies, cooperation with international organisations, seminars, workshops, information activities, publications, web information and other outreach activities, both in Europe and in partner countries/regions.	Analytical studies completed and disseminated. Seminars completed with relevant participation and output. Policy dialogue meetings in Europe and partner countries/regions completed, resulting in growing involvement of partners and stakeholders.  Publication, web information and other information activities distributed and completed.	9.2

<sup>50</sup> N.B. these are, for some cases, only outline indicators. A more refined set of indicators will be derived as part of programming for each Annual Action Plan

<sup>51</sup> Its four components are: Eastern Europe, Caucasus and Central Asia; Mediterranean; Latin America and Africa

<p>Forest Law Enforcement, Governance and Trade</p>	<p>Support for implementation of voluntary partnership agreements (VPAs); fund activities which underpin the development of VPAs, such as regional FLEG processes, dialogue with developing countries, lesson learning between countries and regions, policy analysis;</p> <p>support for NGO and private sector initiatives which build the capacity of non-state actors to implement and monitor the VPAs.</p> <p>Support for forest governance reforms where VPA inappropriate instrument, but where political commitment to governance reforms is strong; such as commitments made at regional FLEGs, as well as actions to address forest governance challenges following conflict.</p>	<p>Increased press coverage of VPAs. Percentage of European trade federations (and the quantum of their trade with developing countries) committed to FLEGT/ CSR on illegal logging. Number of national processes supporting wide stakeholder engagement. Proportion of planned partnerships that are signed and total finance leveraged to support them. Number of dialogues held. Processes established to support forest governance reform under FLEG in countries without strong EU trade. Number of activities supported to improve forest governance post-conflict. Increase in number and quality of country and regional programmes for 2010 – 13 that address forest issues</p>	<p>34.8</p>
<p>Implementation of the EU Action Plan on Climate Change in Development</p>	<p>Actions to raise the policy profile of climate change, develop capacity, and support the implementation of climate change partnerships. Pilot actions to support adaptation, mitigation and low GHG development paths and the effective development and deployment of environmentally sound technologies. Actions will be implemented through partnerships with key organisations, plus, where appropriate, direct contributions to multi-donor trust funds to implement actions provided for under the Action Plan. Restricted calls for proposals targeting specific areas of the Action Plan will also be used, including involve civil society involvement.</p>	<p>Effective implementation of the Action Plan's strategic priorities and specific actions, and implementation of the actions with developing countries and emerging economies specified in the Communication on Winning the Battle against Global Climate Change. Increase in number and quality of country and regional programmes for 2010 – 13 that address climate change issues.</p>	<p>23.3</p>
<p>Support for Global Climate Policy Alliance,</p>	<p>Actions to enhance the cooperation between the EU and developing countries on climate change</p>	<p>Effective implementation of the Global Climate Policy Alliance</p>	<p>50</p>

<p>Biodiversity and bio-safety, EU Biodiversity Action Plan for Economic and Development Cooperation and the external component of the EU Biodiversity Action Plan to 2010 and Beyond</p>	<p>Actions will be implemented through targeted calls for proposals, direct agreements, direct contributions to multi-donor trust funds as well as tenders for services. Actions may include capacity building, monitoring and trends assessment, awareness raising, strategic support for mainstreaming biodiversity and implementation of regional/sub-regional national biodiversity action plans, information analysis and monitoring, and the set-up of a small grants programme in support of community, civil society and indigenous people's initiatives in developing countries. Study on the feasibility of implementing the Court of Auditor's call for much longer-term EU funding for biodiversity projects.</p>	<p>Increase in number and quality of country and regional programmes for 2010 – 13 that address biodiversity issues.</p>	<p>30.6</p>
<p>Priority actions identified under the UNCCD</p>	<p>The Programme will focus, inter alia, on actions relating to:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Governance of natural resources, particularly land; land tenure policy/reform and land conflicts; mainstreaming of drylands issues with emphasis on integration of sustainable land management into national development planning frameworks.</li> <li>- Promotion of innovative and alternative sustainable land practices and livelihoods.</li> <li>- Promotion of sustainable management of pastoral lands in developing countries</li> <li>- If agreement is reached on the UNCCD reform process, support could be given to its implementation.</li> <li>- Initiatives to improve land degradation assessment in support to UNCCD operations and their scientific grounds.</li> </ul> <p>The emphasis for these actions will be laid on local-level initiatives, including capacity building of the various stakeholders.</p> <p>Actions will be implemented through calls for proposals, targeted approaches, direct contributions to trust funds and tenders for services.</p>	<p>In selected countries:</p> <p>Trends in percentage of productive agricultural land.</p> <p>Ratio of nutrient loss/nutrient application (soil nutrient balance); percentage loss of organic matter.</p> <p>Farmers using soil conservation/land management practices, priorities for Sustainable Land Management (SLM) in national development planning, etc., percentage of national budget for SLM. Number of PRSPs/post-2010 CSPs for relevant countries incorporating support for people in drylands as a specific issue.</p>	<p>17.7</p>
<p>Forests</p>	<p>The programme will support activities that influence national, regional or international policy development affecting forests and promote lesson learning between decision-makers.</p> <p>The specific thematic priorities will be established annually and will stress synergies across countries and regions. Activities may include: actions on sustainable forest management conserving forest biodiversity and combating deforestation; on local and indigenous people's rights; that encourage private sector investment in SFM; that develop innovative finance strategies and fiscal policies, capacity</p>	<p>Forest policy dialogues influenced and new policies adopted.</p> <p>Strategies and national planning processes incorporating forest management and conservation objectives and new fiscal policies.</p> <p>Numbers of workshops and seminars sharing results</p>	<p>71.8</p>

	building, monitoring of resources and trends.	across regions.  Research results utilised for policy dialogues and practical implementation.	
Compliance with environmental standards (for products and production processes)	Assistance to help producers in developing countries/regions to comply with environmental requirements will be mobilised through targeted approaches.	Number of environmental standards made more operational, and number of countries where this applies.	2.6
Fisheries and Marine/coastal Resources	Activities could include sector analyses and strategy developments for fisheries governance and sustainable management of fisheries at regional scale including initiations of ecosystem approach, capacity building and awareness raising and promoting international collaboration through contributions to global and regional organisations.	Number of capacity building and awareness raising activities, number of ecosystems approaches to fisheries management initiated.	6.4
Chemicals, waste, sustainable consumption	Activities will focus on the implementation of international action plans aimed at making the link between sound chemicals and waste management and poverty eradication and helping developing countries and emerging economies to implement sustainable production and consumption (SCP) patterns. Activities will be undertaken both through calls for proposals and through direct agreements with the respective Secretariats and recognised international processes.	Number of SCP events held. Progress recorded on sound chemicals management by the next International Conference on Chemicals Management Increase in number and quality of CSPs and RSPs for 2010 – 13 that address chemicals, wastes and sustainable production and consumption issues	15.1
Climate change and Biodiversity in ENPI regions	Activities will be in support of the joint Action Plans, where relevant. Support to promote convergence of climate policies with those of the EU, including transposition and implementation of climate-related <i>acquis</i> and commitments. Particular attention will also be devoted to actions related to climate change mitigation and adaptation, which have links with water quality and supply in the region. Support for regional activities and pilot field projects to implement agreed CBD programmes for the main ecosystems, particularly marine.	Degree of implementation of climate change commitments.  Degree of implementation of CBD programmes for the main ecosystems.	12.3 from ENPI ring-fenced funding
<b>Priority 3: Improving expertise for integration and coherence</b>			<b>8.2</b>
Practical approaches to poverty and the environment under new forms of aid delivery (budget support). Integration/deconcentration, and coordination with other policies, including research	Actions will include the provision of an environment helpdesk, studies, etc., and support for improving donor and EU policy coordination.	Environment helpdesk in place, number of studies carried out, number of new approaches applied in practice.	

<b>Priority 4: Strengthening environmental governance and EU leadership</b>		<b>38.5</b>
	Support will generally be provided through direct grants or joint management. Partnership agreements may be established with international organisations and Secretariats of the 3 Rio Conventions. Limited calls for proposals will be appropriate where there are several sources of expertise, for example in the case of support for civil society and think tanks. Support for consensus building with key negotiating partners and greater involvement of developing countries will be through direct agreements or service contracts	Establishment of strategic partnerships with defined objectives with key international organisations.  Proportion of decisions in multilateral processes that are in line with EU objectives
<b>Priority 5: Support for sustainable energy options in partner countries and regions, and GEEREF</b>		<b>115.4</b>
	Actions may include (i) calls for tender and direct agreements with international organisations, and (ii) calls for proposals which address, on the one hand, support for <i>energy policies, legislation and market conditions for alleviating poverty in developing countries</i> , and, on the other hand, <i>sustainable energy policy and regulatory convergence in neighbour and partner countries</i> , designed to strengthen their administrative capacity for developing strategies and policies on sustainable energy.	Increased number of GGFR partners; reduced flaring and increased local use of gas. Representation in EITI committees; transparent disclosure of payments and revenues; participation in international partnerships and organisations; number of studies, networks, measures.  Increase in the purchase and use of sustainable energy; number and results of training and capacity building activities, number of people trained; number of relevant energy planning and regulation initiatives; number of energy plans developed; number of studies; number and kind of new investments.
<b>(GEEREF)</b>	Pooling of public and private funds through an innovative public-private partnership; offering new risk sharing and co-funding options for various investors; actively engaging in the creation and funding of regional sub-funds; creating affordable risk capital; supporting renewable energy and energy efficiency projects and SMEs.	Amount of private capital mobilised, number of renewable energy investments financed; energy delivered; people served.
<b>Current ENRTP allocation for 2007-2010, excluding expenditure on administrative management</b>		<b>450.1</b>

